

Jeune et pauvre: un tabou à briser!

Prévenir et combattre la pauvreté
des enfants et des jeunes



EIDGENÖSSISCHE KOMMISSION FÜR KINDER- UND JUGENDFRAGEN
COMMISSION FÉDÉRALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE
COMMISSIONE FEDERALE PER L'INFANZIA E LA GIOVENTÙ
CUMISSIUN FEDERALA PER UFFANTS E GIOVENILS

Impressum

Editrice

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)

Membres du groupe de travail «pauvreté» de la CFEJ

Chantal Ostorero

Alexandra La Mantia-Bütler

Marion Nolde

Livia Salis-Wiget

Anna Sax

Alessandro Simoneschi

Florian Stettler

Doris Summermatter Kaufmann

Adrian Zimmermann

Traductions

Service linguistique de l'Office fédéral des assurances
sociales

Photos, tableaux et citations

Classes à effectif réduit d'Urtenen

Conception graphique et mise en page

Ritz und Häfliger, visuelle Gestaltung, Basel

www.ritz-haefliger.ch

Diffusion

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse

c/o Office fédéral des assurances sociales

Effingerstrasse 20

3003 Berne

Tél. 031 322 92 26

Fax 031 324 06 75

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

Ce rapport est également disponible sur notre site:

www.cfej.ch.

Reproduction autorisée avec mention de la source;
copie à la CFEJ.

Berne, août 2007

8.07 1200 10Ki0174



Jeune et pauvre: un tabou à briser!

*Prévenir et combattre la pauvreté
des enfants et des jeunes*



La CFEJ, une antenne et un éclaireur pour la jeunesse

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a pour mandat d'observer et d'analyser l'évolution de la situation des enfants et des jeunes dans la société. Elle est aussi chargée de formuler des propositions développant les aspirations de la jeune génération et d'examiner les conséquences qu'auront d'importantes dispositions légales pour la jeunesse.

En tant que commission extra-parlementaire et organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités de la Confédération, la CFEJ a la possibilité de se faire le porte-parole des enfants et des jeunes et de leurs aspirations et revendications dans les divers processus décisionnels. Elle est également souvent appelée à donner son avis dans le cadre de consultations portant sur des thèmes relatifs aux enfants et aux jeunes.

Organisme d'expertes et d'experts

Pour mener à bien sa mission, la CFEJ peut compter sur la compétence de ses vingt membres, des personnes qui, de par leur profession ou leur engagement bénévole, possèdent les qualifications requises pour aider la Commission à remplir ses tâches, sont sensibilisées aux aspirations des enfants et des jeunes et informées des récentes évolutions. Grâce à leurs expériences et connaissances, les membres de la CFEJ sont à même de fournir une analyse multidisciplinaire de la situation des enfants et des jeunes. La CFEJ est aujourd'hui reconnue comme étant un acteur central de la politique nationale de l'enfance et de la jeunesse.

Dialogue et participation

Guidée par le souci de donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de formuler eux-mêmes leurs aspirations et leurs revendications, la CFEJ les a toujours associés à l'élaboration des différents rapports décrivant la situation de la jeunesse en Suisse. Par ailleurs, elle cherche à entretenir des contacts avec les groupes, les organisations et les institutions qui s'intéressent aux questions touchant aux enfants et aux jeunes, ce qui lui permet de disposer d'un éventail d'avis aussi large que possible. La CFEJ mène également une politique d'information indépendante complétée par la tenue du Séminaire de Bienne qui réunit, tous les ans, plus de deux cents personnes.

Instituée en 1978

Depuis son institution par le Conseil fédéral, le 5 juin 1978, le mandat de la Commission est resté essentiellement le même. Il est inscrit à l'art. 4 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires: «Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale de la jeunesse qui est chargée, à l'intention des autorités fédérales compétentes, (a) d'étudier la situation de la jeunesse en Suisse, (b) d'examiner les mesures susceptibles d'être prises et (c) de donner son avis, avant la publication des dispositions législatives importantes adoptées par la Confédération, sur les conséquences que ces dispositions comportent pour la jeunesse. La commission peut faire des propositions de son propre chef.»

Par une décision du Conseil fédéral du 26 septembre 2003, le mandat de la Commission a été élargi aux enfants; la CFJ est devenue la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse.

Table des matières

Avant-propos de Pierre Maudet, président de la CFEJ	6
Pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes: un tabou à briser	
Chantal Ostorero	7
Tableaux de l'exposition «?pauvre – exclu?»	10
De l'idée à l'expo «?pauvre – exclu?»	
Classes à effectif réduit de l'école d'Urtenen-Schönbühl	12
La parole aux enfants et aux jeunes	
Perception de la situation, revendications et souhaits d'enfants et de jeunes touchés par la pauvreté	
Adrian Zimmermann	15
Pauvreté des enfants en Allemagne: moyens de prévention	
Gerda Holz	23
Pauvre un jour, pauvre toujours?	
Résultats des recherches récentes sur la pauvreté des jeunes	
Matthias Drilling	35
Lutter contre la pauvreté: une détermination collective	
Stéphane Rossini	47
Recommandations politiques de la CFEJ	54
Composition de la CFEJ	64
Rapports de la CFEJ	66



Avant-propos

Le grand succès des politiques sociales au XX^e siècle aura été de mettre nos aînés à l'abri de la pauvreté. Avec l'AVS dès 1948 et grâce à l'introduction de la prévoyance privée en 1985, c'est toute une génération qui bénéficie aujourd'hui de conditions matérielles meilleures que la précédente pour la même tranche de vie. Il n'en va malheureusement pas de même pour la jeune génération, dont les conditions d'existence ne cessent de se détériorer par rapport à celle de ses parents.

Cette réalité, concrétisée par les chiffres les plus récents (environ 45% des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse ont moins de 25 ans, contre 1,5% pour les plus de 65 ans) montre que le prochain enjeu majeur en ce début de XXI^e siècle consiste à trouver rapidement des réponses crédibles au phénomène très préoccupant de la précarisation matérielle d'une frange aussi importante qu'inattendue de la population.

Reconnaître le problème, identifier les pistes d'action, proposer des adaptations structurelles, ouvrir des perspectives à long terme... Les chantiers sont nombreux dans ce domaine. En novembre 2006, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse a brisé le tabou en consacrant son traditionnel Séminaire de Bienne à la pauvreté et à l'exclusion sociale des enfants et des jeunes. La Commission ne s'est pas contentée d'ouvrir des chantiers. Elle a élaboré une palette de recommandations concrètes présentées dans cette publication. Il appartient maintenant aux acteurs de la politique sociale en Suisse de poursuivre les travaux et d'en faire la priorité nationale numéro 1. Pour éviter que la bombe sociale en gestation que représente la précarité croissante de toute une frange d'enfants et de jeunes ne remette durablement en cause le contrat intergénérationnel. C'est dans cet esprit que nous vous invitons à prendre connaissance de notre rapport et de nos recommandations politiques.

Pierre Maudet, président de la CFEJ

Pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes: un tabou à briser

En Suisse, les questions liées à la pauvreté restent un tabou. Plutôt s'exclure et s'endetter que de montrer le dénuement et les limites de ses propres ressources. Pourtant, comme l'indiquent les récentes statistiques de l'OFS (Office fédéral de la statistique 2007), le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale augmente dans notre pays. Cette paupérisation frappe particulièrement les enfants et les jeunes qui représentaient, en 2005, 44% de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Parmi les groupes les plus fragiles, on peut citer les enfants dont les parents sont au chômage, ceux vivant dans une famille monoparentale, les enfants de familles migrantes, ou ceux qui ont plus de deux frères et sœurs. Les plus touchés sont les enfants et les jeunes vivant dans les grands centres urbains. Dans les villes, jusqu'à un jeune (18–25 ans) sur dix dépend de l'aide sociale. A Bâle, c'est même un enfant sur sept qui bénéficie, avec sa famille, de telles prestations. On assiste donc aujourd'hui à un véritable phénomène d'«infantilisation» de la pauvreté.

Ces chiffres ne pouvaient manquer d'interpeller la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) qui, dès le printemps 2005, a décidé de faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et des jeunes l'une de ses priorités. Considérant que l'intégration économique et sociale des jeunes générations est vitale pour l'avenir de la Suisse, la CFEJ y a consacré son traditionnel Séminaire de Bienne, les 2 et 3 novembre 2006, sous le titre «Quel avenir? Pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes».

Le présent rapport comprend les principales conclusions du Séminaire de Bienne, différentes études sur cette thématique, ainsi que des recommandations politiques visant entre autres les domaines de la petite enfance, de la formation, de la santé et de la politique familiale.

Une problématique complexe

Force est de constater que la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants et des jeunes ne se laisse pas facilement appréhender. Les expert-e-s soulignent en particulier le caractère extrêmement complexe, car multidimensionnel des facteurs de pauvreté et d'exclusion affectant les enfants et les jeunes. Si l'on se heurte en Suisse à un déficit de données statistiques, des études allant au-delà de la guerre des chiffres font aussi cruellement défaut. Mettre en lumière l'interaction des facteurs conduisant à la pauvreté, illustrer le vécu des enfants et des jeunes touchés, analyser le rôle et l'importance des facteurs de protection et les stratégies permettant de s'en sortir, fourniraient des outils pour fonder une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes à la fois cohérente et efficace.

Une approche centrée sur les enfants et les jeunes

Dans les régimes sociaux, les enfants et les adolescents sont avant tout considérés en leur qualité de «membre d'une famille qui est à l'aide sociale». Or, si l'on sait que les conséquences de la pauvreté se manifestent dès le plus jeune âge, qu'elles constituent un important facteur de risque pour le développement de l'enfant et qu'elles ont des répercussions bien au-delà de l'enfance et de l'adolescence, on peine encore à définir et à mesurer la pauvreté des enfants ou des adolescents, telle qu'elle est concrètement vécue par eux. Il est dès lors difficile de cerner les facteurs de protection ou les mesures adéquates susceptibles de compenser les effets de la pauvreté. A cet égard, le renversement de paradigme proposé dans ce rapport par Gerda Holz, spécialiste des questions de pauvreté en Allemagne, nous apparaît incontournable. Pour proposer des mesures de prévention et / ou de compensation adéquates, il importe non seulement de considérer sa situation dans sa famille, mais de centrer l'approche sur l'enfant ou le jeune: en quoi la pauvreté le touche-t-elle concrètement, quel est son vécu subjectif, quelles sont les ressources personnelles dont il dispose? Il s'agit de viser à développer les potentiels et les ressources des enfants, afin de compenser ou d'éviter les conséquences de la pauvreté de leur famille. L'enfant doit donc quitter l'anonymat du «dossier» familial, pour faire l'objet d'une attention particulière et de mesures ciblées.

Reconnaître l'existence de la pauvreté des enfants et des jeunes

Dans les pays industrialisés, et particulièrement en Suisse, où l'on a tendance à mesurer l'individu à l'aune de ses performances, de sa réussite et de sa richesse, il est d'usage de penser que les situations de pauvreté ou d'exclusion sociale résultent de déficits personnels. Même les enfants et les jeunes n'échappent guère à cette vision simplificatrice. Si un petit enfant pauvre suscite le plus souvent la pitié, le discours général ambiant, largement relayé par les médias, aura tendance à stigmatiser «le jeune à l'aide social qui a un poil dans la main» ou l'adolescent violent d'origine étrangère. Pour preuve la difficulté, voire l'incapacité de la Suisse à appréhender les questions de pauvreté ou d'exclusion. Comme le souligne Stéphane Rossini dans ce rapport, *la lutte contre la pauvreté n'appartient pas, en Suisse, à la conscience collective, encore moins à la conscience politique. Ni objectifs, ni stratégies d'action rigoureuses et cohérentes ne sont pensés et structurés pour lutter contre ce fléau*. Bien que la Suisse fabrique des pauvres, cette question n'est toujours pas prioritaire dans l'agenda politique.

Car pour agir, il faut reconnaître l'existence de la pauvreté des enfants et des jeunes, et admettre qu'elle n'est pas purement conjoncturelle ou économique. Il s'agit d'un problème de société qui dépasse le cadre individuel et qui peut toucher l'ensemble des classes sociales, comme le rappelle Gerda Holz en introduction de son article: *qu'il soit fils ou fille d'un indépendant en difficulté ou d'une universitaire divorcée, de parents d'origine turque ou appartenant à un milieu social problématique, aucun enfant n'est à l'abri de la pauvreté*.

Pour une stratégie globale de lutte contre la pauvreté

Ces dernières années, nombreux sont les organismes à avoir tiré la sonnette d'alarme. Outre Caritas, on peut citer l'Initiative des villes, qui consacra sa conférence de printemps 2005 à «jeune, adulte et pauvre, passage à vide ou impasse?», ou la prise de position de la CSIAS, en janvier 2007, exigeant la mise en place d'une stratégie globale de lutte contre le risque de pauvreté des jeunes adultes.

Une lueur d'espoir est désormais permise. Sous l'impulsion de diverses interpellations parlementaires, et notamment d'une motion défendue à la fois par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et celle du Conseil des Etats, le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied une conférence nationale sur l'intégration professionnelle et sociale. Cette Conférence, qui regroupera les différents acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, aura pour mission d'élaborer un ensemble cohérent de mesures concrètes visant à mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale.

Pour mémoire, en 2003, une conférence nationale contre la pauvreté avait déjà été organisée, mais elle n'avait été suivie d'aucune action concrète...

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse formule ses vœux pour que cette nouvelle tentative débouche sur l'élaboration d'une véritable politique publique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur des choix stratégiques clairs en matière de politique sociale, économique et éducative, ainsi que sur la mise en œuvre de mesures concrètes. Elle sera particulièrement attentive à ce que les questions liées à la pauvreté des enfants et des jeunes fassent l'objet d'une attention spécifique.

Même cachée, la pauvreté des enfants et des jeunes peut générer des ravages sociaux à moyen et à long terme. Il est donc temps de mettre cette problématique à l'agenda politique, afin de redéfinir en faveur des jeunes le contrat de solidarité entre les générations.

Puisse la CFEJ, par ce rapport, y contribuer.

Chantal Ostorero, membre du Bureau de la CFEJ

Tableaux de l'exposition «?pauvre – exclu?»





De l'idée à l'expo «?pauvre – exclu?»

Tout est parti de là

Nos enseignantes nous ont demandé si nous avions envie de réaliser une exposition sur le thème de la pauvreté et de l'exclusion.

Dans un premier temps, on ne voyait pas trop comment s'y prendre pour monter une exposition sur un thème aussi difficile. Une expo sur un animal ou un pays, cela aurait tout de même été plus simple! Mais voilà: il semble que nos profs n'aient pas trop les choses simples.

Une expo pour un séminaire

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) organisait un séminaire à Bienne, les 2 et 3 novembre 2006, sur le thème: «Quel avenir? Pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes». Pour que les adultes sachent ce que les enfants pensent de ce thème, notre rôle était de monter une exposition pour le leur montrer. Nous avons ressenti cette mission comme un grand honneur, pourtant nous n'étions pas sûrs d'être à la hauteur. Nos profs nous ont encouragés.

La pêche aux idées

Il fallait d'abord que nous comprenions qui était cette CFEJ et ce qu'elle faisait. Nous trouvions aussi important d'en savoir davantage sur le Conseil fédéral parce que nous devions rencontrer le conseiller fédéral Pascal Couchepin en personne.

Ensuite, on a dû rassembler des informations et bosser pour les comprendre. Tous ces éléments une fois intégrés, nous avons cherché ensemble ce que nous pourrions présenter dans cette expo.

Au boulot

Nous avons fait une liste de toutes les tâches à accomplir: il fallait voir la porte de notre classe couverte de pense-bêtes jaunes! Allions-nous réussir à faire tout cela?

Nous nous sommes donc mis au travail. Comme nous n'avions que très peu de temps devant nous, nous ne pouvions nous offrir le luxe de traîner. Nous avons passé des heures et des heures à travailler, et peu à peu, est née une super-expo: nous l'avons intitulée «?pauvre – exclu?».

Le discours pour Monsieur Couchepin

Nous avions deux statues en plâtre à offrir à M. Couchepin. Il nous fallait encore un petit texte pour les accompagner. Mais que dit-on à un conseiller fédéral, et comment le dire?

L'important pour nous était de lui dire que les enfants ne veulent pas représenter un risque de pauvreté pour leurs parents. Et pour que cela ne se produise pas, nous avions deux idées. Nous aimerions que les impôts des familles soient moins élevés, et que les salaires des parents soient suffisants, de sorte qu'il n'y ait plus de travailleurs pauvres.



Création d'une sculpture.



De nombreux textes doivent être tapés à l'ordinateur.



Des visiteurs examinent nos thèses sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Quelques-uns d'entre nous s'y sont mis et ont écrit ce discours. C'était sûrement déjà un défi, mais ce n'était encore rien par rapport à ce qui allait se passer au Séminaire de Bienne! Nous avons bien répété une centaine de fois notre présentation devant M. Couchepin.

Vernissage le 2 novembre

Tout était prêt. Nous sommes partis tous ensemble pour Bienne. Durant le trajet en voiture, nous avons entendu un reportage de la radio alémanique sur notre exposition. Nous étions assez fiers.

L'heure H du vernissage a sonné à 18 heures: deux d'entre nous se sont avancés sur la grande scène pour annoncer l'ouverture de l'exposition aux participants du séminaire. Les gens ont montré beaucoup d'intérêt et posé de nombreuses questions. Nous avons trouvé passionnant de discuter avec eux et de leur expliquer notre point de vue. A la fin, nous avons été conviés à l'apéritif et au buffet, comme les adultes.

La rencontre avec Pascal Couchepin

Le jour de la rencontre, nous étions tous assez nerveux: quand on rencontre un conseiller fédéral, il y a de quoi, non? Le fait que nos profs nous accompagnaient était là pour nous tranquilliser: elles savent vraiment bien s'y prendre pour détendre l'atmosphère dans des situations délicates comme celle-ci. Lorsqu'il a fallu dire notre texte, il y a malheureusement eu un peu de confusion, mais sinon, tout a marché comme sur des roulettes. Nous avons eu l'impression que le conseiller fédéral était content de recevoir nos sculptures. Dans la salle, les gens écoutaient attentivement. De temps en temps, ils riaient. Pour nous, ça a été un grand jour! Nous ne l'oublierons jamais.

Notre bilan

Nous avons énormément travaillé, et obtenu un beau résultat. Nous nous sommes constamment trouvés face à des problèmes qui, au premier abord, nous semblaient impossibles à résoudre. Bien sûr, il y a aussi eu des disputes, des crises...voire les deux en même temps, mais tout cela fait partie du jeu. Ces difficultés sont oubliées: l'essentiel, c'est que nous sommes allés jusqu'au bout. Nous sommes très fiers de cette expo. Que des enfants doivent préparer une exposition pour la CFEJ puis parler avec un conseiller fédéral, ça n'arrive pas tous les jours, à notre âge!

En fait nous avons eu beaucoup de plaisir à réaliser ce projet. Nous avons bien apprécié les gens sympas de la CFEJ, toujours d'accord de nous donner un coup de main. Les visiteurs ont été cool: leurs compliments nous ont fait vraiment chaud au cœur.

Grâce à ce projet, nous avons pris conscience que les enfants aussi peuvent expliquer des faits compliqués aux adultes et les pousser à agir. Nous ne pouvons malheureusement pas aider la terre entière. Mais donner un peu de courage et de joie à des personnes pauvres et exclues, ça c'est possible. C'est notre manière de leur dire qu'elles aussi sont des personnes importantes et que nous pensons à elles.

Quant à nous, c'est sûr: nous allons poursuivre notre lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Voulez-vous vous joindre à nous?

Les écolières et écoliers des classes à effectif réduit de l'école d'Urtenen-Schönbühl (BE):

Almedina, Anoya, Roger, Mergessa, Björn, Sandra, Alain, Reto, Ahmet, Gökhan, Qendresa, Michi, Tona et Zeshan

Leurs maîtresses de classe:

Brigitte Gerber, Rita Candelotto et Livia Salis-Wiget

P.S. Le rapport est émaillé de citations tirées de cette exposition. La CFEJ remercie chaleureusement les écolières et écoliers des classes à effectif réduit «an der Urtenen» ainsi que leurs maîtresses de classe pour leur magnifique travail, la superbe exposition et leur précieuse contribution en faveur d'une meilleure compréhension de la pauvreté.



Les enfants remettent une sculpture au conseiller fédéral Pascal Couchepin.

La parole aux enfants et aux jeunes

Perception de la situation, revendications et souhaits d'enfants et de jeunes touchés par la pauvreté

Adrian Zimmermann, membre de la CFEJ et historien

1. Le Séminaire de Bienne et l'approche participative

Une politique de l'enfance et de la jeunesse doit être axée sur les besoins des enfants et des jeunes eux-mêmes. La CFEJ entend leur permettre de participer à la mise en forme de cette politique dans son propre travail aussi. C'est pourquoi le Séminaire de Bienne vise toujours à donner la parole à des enfants et des jeunes directement concernés par la thématique choisie et à leur permettre d'exprimer leurs besoins et de faire valoir leurs compétences.

Avec le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ce n'était pas vraiment chose facile. Dans les pays industrialisés en général, et en particulier dans un pays riche et valorisant le travail comme la Suisse, il est courant de croire que la pauvreté et l'exclusion sociale sont dues à des lacunes personnelles. L'effet de ce préjugé est si fort que les personnes concernées ont souvent honte de leur situation et ne formulent leurs besoins qu'avec beaucoup de retenue, en contradiction totale avec les prétendus «abus sociaux» dont on nous rebat les oreilles. Il s'agissait donc de trouver comment faire entendre la voix des enfants et des jeunes concernés d'une manière qui garantisse le respect dont ils ont particulièrement besoin dans leur situation. Car ces enfants et ces jeunes ne sont pas simplement des victimes dignes de compassion. Sans tomber dans l'erreur inverse tendant à présenter la pauvreté sous un jour romantique, il faut aussi s'interroger sur les potentiels qui leur permettent de faire face eux-mêmes à leur situation et de développer des perspectives d'avenir à même de les sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion.

Après avoir longuement soupesé les diverses solutions possibles, la CFEJ a opté pour celle consistant à donner deux mandats pour mener à bien des entretiens avec des enfants et des adolescents pauvres. Ces mandats ont été confiés, l'un à un groupe d'experts en travail de jeunesse au niveau communal, formé de Franz Kohler, Frank Awender, Michael Raith et Viviane Dubath¹, l'autre à Caroline Regamey, chargée de politique et recherche sociales au Centre social protestant Vaud².

¹ Franz Kohler, Frank Awender, Michael Raith, Viviane Dubath, Selbstwahrnehmung von Kindern und Jugendlichen in Armut. Einzel- und Gruppengespräche mit von Armut betroffenen Kindern und Jugendlichen. Eine Studie im Auftrag der Eidgenössischen Kommission für Kinder- und Jugendfragen (EKKJ), Rodersdorf, décembre 2006.

² Caroline Regamey, De l'école à la précarité. Éclairages sur la situation difficile de certains jeunes en période de transition école-métier, rapport destiné à la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), Lausanne, juillet 2006.

«La pauvreté, je l'ai déjà vue une fois en Suisse,
mais je ne sais plus où.»

Des extraits des entretiens enregistrés pour les deux rapports ont été diffusés lors du séminaire, ou distribués sous forme écrite et anonyme. Le séminaire a ainsi rempli sa mission de servir aussi de porte-voix aux enfants et aux jeunes pauvres, tout en respectant l'impératif dicté par les circonstances de protéger dûment leur personnalité.

2. Thème des rapports et méthodologie

Le rapport de Caroline Regamey considère surtout l'importante problématique du passage de la formation à la vie professionnelle. L'état actuel de la recherche (l'étude TREE notamment) montre clairement que la transition entre l'école obligatoire et le monde du travail est l'un des moments les plus décisifs dans la biographie sociale et professionnelle. Si elle est manquée, une précarité durable est quasi programmée. Caroline Regamey, après avoir examiné en détail les résultats de la recherche en la matière, a mené des entretiens avec deux jeunes hommes et deux jeunes femmes de la région lausannoise qui faisaient à ce moment-là usage d'offres de transition. Elle a interrogé aussi des professionnels travaillant dans les institutions en question. La transcription des quatre entretiens a été analysée suivant les méthodes de la recherche sociale qualitative. Le petit nombre des cas est largement compensé par leur exemplarité: le statut précaire de ces quatre jeunes est le résultat d'un cumul de problèmes structurels (manque de places d'apprentissage, écart grandissant entre les connaissances scolaires et les aptitudes requises sur le marché de l'emploi, système scolaire sélectif défavorisant les jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire dans une classe à exigences élémentaires, discrimination des jeunes issus de milieux défavorisés ou de certaines nationalités) et d'événements critiques de leur vie (situation familiale profondément perturbée, échec scolaire, problèmes psychiques). L'étude montre bien que ces coups du sort apparemment individuels sont précisément aussi, en fin de compte, la résultante d'un désavantage structurel.

Basée sur 41 entretiens avec des enfants et des jeunes de diverses régions du pays et de divers groupes d'âge, l'étude de Kohler, Awender, Raith et Dubath suit une tout autre méthode: les entretiens étaient menés par des «personnes de confiance» qui travaillent au quotidien avec des enfants et des jeunes pauvres et marginalisés. La profusion des propos tenus par les uns et les autres a le mérite de donner à voir ce qu'ils vivent. La commission a ainsi pu se faire une image concrète et relativement bien documentée de la façon dont les enfants et les jeunes concernés vivent leur situation et de leurs souhaits et revendications pour remédier à sa précarité.

3. Situation des enfants et des jeunes et perception qu'ils en ont

Les destins individuels étudiés par Caroline Regamey confirment et illustrent de façon saisissante le constat tiré de la recherche, qui invite à comprendre la pauvreté comme des «privations multiples»³. L'étude de Kohler, Awender, Raith et Dubath part aussi de l'idée que c'est une

³ Voir dans le présent rapport l'article de Gerda Holz.

«accumulation de difficultés» qui fait que «tant de personnes en Suisse tombent dans le piège de la pauvreté»⁴.

Une jeune fille de 15 ans, elle-même touchée, donne une définition claire et concise: *«Pauvre, c'est quand on est exclu parce qu'on n'a pas d'argent. Quand on n'a pas de famille, pas de parenté et pas d'appartement.»*⁵

La différence entre pauvreté absolue et pauvreté relative⁶, qui joue un rôle central dans la recherche, est également bien présente à l'esprit des jeunes issus de la migration, comme ce jeune de 18 ans de la région bâloise:

*«Je me sens pas vraiment pauvre, mais peut-être un peu laissé pour compte... quand il s'agit d'argent, ce genre de trucs. Quand je vais chez les autres, chez ceux qui ont du fric, je vois bien que c'est un autre monde... mais quand je vais chez moi, dans mon pays, alors je vois ce que ça veut vraiment dire, être pauvre. En comparaison, moi, c'est le luxe.»*⁷

Ces propos illustrent bien le fait que nombre des enfants et des jeunes interrogés ne se sentent pas, eux-mêmes, «pauvres». Ceux qui se sont exprimés dans le cadre de l'étude de Kohler, Awender, Raith et Dubath soulignent souvent, au contraire, les ressources et les potentiels qui leur permettent de résister à la pire adversité.

«Pauvre» a dans le langage courant bien des significations, rarement flatteuses pour la personne ainsi qualifiée. Celui qui est «pauvre» fait pitié, c'est une victime et parfois même, comme dans l'expression «pauvre d'esprit», un demeuré. Au vu de ces connotations négatives, on ne s'étonnera pas que parmi les enfants et les jeunes en question, beaucoup ne veuillent pas se définir eux-mêmes comme tels. Un garçon de 8 ans d'origine sri lankaise vivant dans la campagne bernoise, à qui on demande s'il pense qu'il est pauvre, répond: *«Non, je pense que je suis fort.»* A la question de savoir s'il ne se sent pas quand même «parfois» pauvre, il répond en racontant comment les autres enfants l'excluent: *«Si, des fois, quand les enfants me tapent. J'aime pas ça, alors après je dois aller le dire à la maîtresse.»* Le garçon rapporte ensuite que les autres n'arrêtent pas de le tourmenter, qu'il se sent souvent exclu et qu'il ne sait pas pourquoi les autres le frappent. Sa mère aussi le frappe, parfois.⁸

Les plus âgés également voient dans l'exclusion sociale la conséquence la plus grave de la pauvreté. *«C'est seulement quand t'as pas de camarades ou d'amis qui s'occupent de toi que t'es vraiment pauvre»*, dit une adolescente.⁹

⁴ Kohler et al., p. 2. Les citations des entretiens menés par Kohler et al. ont été traduites par le service linguistique de l'OFAS tout comme l'ensemble de cet article. Seules les citations de l'étude Regamey figurent dans leur version originale.

⁵ Kohler et al., p. 10.

⁶ Voir aussi à ce propos l'article de G. Holz.

⁷ Kohler et al., p. 11.

⁸ Transcription de l'entretien avec K., 8 ans, fils de requérants d'asile du Sri Lanka, habitant à la périphérie de la commune centrale d'une région rurale, Kohler et al., p. 14 s.

⁹ Kohler et al., p. 13.

«La pauvreté, c'est quand quelqu'un n'a pas d'argent, pas à manger, pas d'habits, pas de maison et pas de famille.»

Dans d'autres passages des entretiens, les enfants et les jeunes n'en citent pas moins leur situation financière précaire comme la cause principale de leurs difficultés. Le jeune homme de la région bâloise déjà cité dit à ce propos:

«Je connais plein de gens qui sont pauvres. Moi aussi d'ailleurs je suis dans ce cas, je sens ça très souvent. Pour moi c'est difficile de vivre avec ça. Je me débrouille avec le strict minimum. C'est dur à supporter quand ma famille va pas bien à cause des problèmes de fric.»¹⁰

Outre la situation financière précaire de la famille d'origine, les principaux facteurs structurels qui font qu'un nombre croissant de jeunes ne parviennent pas à faire le saut entre l'école et le monde du travail sont l'orientation excessivement sélective du système scolaire et le manque de places d'apprentissage.

Les jeunes relèvent ainsi souvent les chances réduites qu'ils ont sur le marché de l'apprentissage s'ils sortent d'une filière à exigences élémentaires, comme Estelle, 17 ans, de la région lausannoise, qui aimerait bien faire esthéticienne mais qui se présente aussi pour des places d'apprentie vendeuse et qui souhaiterait *«que les patrons regardent moins au niveau scolaire, surtout, ça serait bien. Si on regarde, la plupart des jeunes en difficultés sont des VSO... Si on regarde des VSB, VSG ils ont l'option gymnase, Uni, et tout ça, et les VSO, on n'a pas l'option gymnase... Qu'est-ce qu'on a?...»¹¹*

Et Kyo, 20 ans, qui vit dans la même région et rêve de faire carrière dans les arts martiaux, et qui après un apprentissage interrompu de boulanger et plusieurs stages et solutions intermédiaires effectués un préapprentissage pour la formation d'éducateur de la petite enfance, a aussi une explication convaincante de cette discrimination:

«[...] finalement je suis comme tout le monde, c'est logique, le patron il reçoit une trentaine de lettres, une cinquantaine de lettres sur son bureau, faut arrêter, le gars y va pas regarder si t'es motivé, ils... les premiers...: «t'es un G, ok, t'es un G, je te prends, mais t'es en O, t'es en R je te prends pas.»¹²

Mickey, 17 ans, raconte aussi que les lacunes scolaires qu'il a accumulées constituent toujours la plus grosse hypothèque dans sa recherche d'une place d'apprentissage et l'ont amené à revoir toujours plus ses ambitions à la baisse:

«la première chose qui manque vraiment, c'est [...] des connaissances scolaires. Parce que des tests là-dessus, c'est beaucoup demandé. Dans les métiers que je visais plutôt au départ, même si de toute façon j'y arriverais pas encore, c'est des choses qui restent.»¹³

¹⁰ Kohler et. al., p. 11.

¹¹ Regamey, p. 21. L'abréviation VSO signifie voie secondaire à options; il s'agit de la filière à exigences élémentaires qu'une partie des élèves suit dans des classes à effectif réduit (R). La voie secondaire générale (VSG) met l'accent sur le choix professionnel, la voie secondaire de baccalauréat (VSB) prépare au gymnase.

¹² Ibid. R signifie classes à effectif réduit.

¹³ Ibid., p. 20.

4. Stratégies et revendications des enfants et des jeunes

Comment les enfants et les jeunes concernés font-ils face au quotidien et quelles sont leurs revendications explicites vis-à-vis de leur entourage immédiat, mais aussi du monde économique et politique? Quel rôle jouent dans ce contexte ce que Gerda Holz appelle dans son article les «facteurs de protection» susceptibles d'atténuer en partie les effets de la pauvreté?

Le petit Sri lankais déjà cité souhaite *«qu'il y ait quelqu'un qui m'aide vraiment»* contre les camarades qui le tourmentent. Bien sûr, ça l'aide de pouvoir parler avec la maman de jour et l'institutrice, mais au moment décisif, il se retrouve quand même tout seul. A 20 ans, il voudrait *«acheter une auto puis une maison puis un bureau»* et devenir instituteur. Il n'est pas difficile de déceler dans ce souhait professionnel l'expression de son besoin actuel d'une autorité qui le protège contre le harcèlement de ses camarades de classe, et du besoin d'être considéré comme «fort» qui va de pair: *«Quand je serai prof, je dirai à tous les enfants ce qui est défendu.»*¹⁴

Les perceptions divergent sur le rôle de l'école. Une fillette suisse de 9 ans qui vit à la campagne dit:

*«A l'école en fait ça marche bien, j'aime bien y aller. C'est là que j'ai mes copines.»*¹⁵

Si cette appréciation est partagée par d'autres enfants, plus tard, au moment de la transition vers le monde du travail, la plupart des jeunes se montrent très critiques envers l'école. Ainsi Mickey:

«C'est difficile dans le sens où à un moment je me sentais complètement dépassé, j'étais pris par une grande lassitude, parce que l'école verte, les cours c'était rien [...] Les études, c'était rien... On nous laisse comme ça. Les profs y sont là pour remplir leurs horaires. On n'a pas de test, on connaît pas notre niveau, puis c'est en fonction des places aussi... et une fois que j'étais en VSO, j'y ai été que deux ans donc, j'étais comme en R... on était... c'était très... bas, et ben il y a plein de choses que j'avais jamais appris, comme la géométrie, j'en faisais jamais, l'algèbre, j'ai jamais touché, puis donc j'étais vraiment le dernier, dernier en VSO. Finalement j'ai eu mon certificat et tout, mais à la fin j'étais vraiment lassé...»

Il est également très critique à propos des classes vertes:

*«[...] on m'a envoyé là-bas, puis c'était souvent des gamins frustrés, puis pour moi c'était pas vraiment l'endroit où il fallait aller. S'il y a bien une mauvaise... c'est bien dans ce genre de classes. Et en fait, là-bas c'est vraiment pas quelque chose qui m'a aidé, c'est en fait quelque chose qui a carrément gâché ma scolarité.»*¹⁶

De plus, l'école semble parfois être aveugle aux causes de mauvais résultats scolaires ou de comportements déviants qui lui sont extérieurs.

¹⁴ Entretien avec K., documents préparatoires du rapport Kohler et al.

¹⁵ Kohler et al., p. 18.

¹⁶ Regamey, p. 35.

Dans le cas de Kyo, doué d'une intelligence et d'un intérêt nettement supérieurs à la moyenne, c'est aussi un climat familial extrêmement perturbé et violent qui a torpillé sa carrière scolaire. Rétrospectivement, il reproche à l'école de n'avoir jamais apprécié correctement sa situation:

«L'école... c'est vachement faux la manière dont on représente l'école... c'est-à-dire, par exemple que moi j'avais des problèmes familiaux, pis on m'a mis en R avec des gens qui avaient des problèmes scolaires. C'est-à-dire que je me suis retrouvé avec des problèmes scolaires, moi j'en avais pas... Moi, c'était un problème de comportement, c'était dû à mon vécu parce que ma mère me battait, elle battait ma sœur, j'ai dû la défendre plusieurs fois à plusieurs reprises... comme je mangeais pas, je me retrouvais le lendemain au cours... je captais rien de ce qu'on me disait. Je loupais énormément parce que des fois j'étais séquestré... j'étais puni! C'est-à-dire que je devais rester peut-être pendant une semaine sans sortir, donc justement ça se retournait contre moi.»¹⁷

On trouve dans pratiquement tous les entretiens des propos qui soulignent le rôle central joué par les amis et le groupe de pairs. Les liens d'amitié avec des personnes vivant une situation analogue permettent aussi de s'aider mutuellement, comme le relève un adolescent:

«On est tout simplement pas accepté... alors il reste plus qu'à aller chez les gens qui sont dans la même situation, qui sont "plus à plaindre". Et alors on fait simplement les mêmes choses qu'eux, ce que tout le monde peut se permettre.»¹⁸

Une jeune fille de 18 ans dit même sobrement:

«S'il y avait pas mes camarades, je sais pas si je serais encore en vie aujourd'hui.»¹⁹

La famille joue dans bien des cas un rôle analogue de refuge et de protection, comme le rapporte un adolescent d'origine étrangère qui vit en ville:

«A la maison, personne y fait attention [au manque d'argent], c'est la famille. Et on n'en parle pas. L'attitude est différente.»²⁰

Ce sont surtout les mères qui, dans bien des cas, parviennent à épargner à leurs enfants les pires conséquences de la pauvreté. Voici par exemple ce que dit un garçon de 14 ans qui vit à la campagne:

«Même si ma mère doit toujours faire attention de bien partager entre tous, elle fait vraiment ça tellement bien qu'on s'en rend presque pas compte.»²¹

Mais les familles et les mères ne sont pas forcément un facteur de protection. Le parcours de vie de Kyo en fournit un contre-exemple frappant, c'est le cas de le dire, lui qui a été maltraité à plusieurs reprises,

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Kohler et al., p. 14.

¹⁹ Kohler et al., p. 16. Kyo dit la même chose à propos de ses amis, Regamey, p. 29.

²⁰ Kohler et al., p. 15.

²¹ Ibid.

avec une extrême brutalité, par une mère elle-même battue dans son enfance, complètement dépassée par ses tâches d'éducation et se livrant occasionnellement à la prostitution. Alors qu'il avait 13 ou 14 ans, le service de protection de la jeunesse est intervenu une fois, mais d'une manière telle que pour lui la situation n'a fait qu'empirer:

«[...] il y a eu aussi la protection de la jeunesse qui est intervenue [...]. Le SPJ, ils ont fait dix fois pire que ce qu'il fallait faire, c'est-à-dire qu'ils me prenaient à part, je donnais ma version, ma mère donnait sa version... Ma mère, elle pleurait, elle faisait semblant et tout [...]. Elle pleurait, pis elle faisait semblant, et pis après à la maison... (geste). Je voyais déjà ma mère qui me disait sur le chemin de retour: "toi, tu vas voir!" Et je rentrais et c'était pire...»²²

Après un tel manque de soutien pour des problèmes concrets, Kyo garde une attitude de rejet et de forte défiance à l'égard des autorités de protection de la jeunesse et des services sociaux, et on observe aussi un scepticisme parfois très marqué à leur égard de la part d'autres enfants ou jeunes.

De manière générale, c'est surtout dans ce qui est fait pour les aider à s'entraider que la plupart des jeunes voient le moyen adéquat:

«On doit être solidaires et s'aider et se soutenir mutuellement.»²³

Les plus grands surtout formulent des revendications qui pourraient parfaitement être relayées sur le terrain politique. Ainsi, Kyo en appelle aux maîtres d'apprentissage:

«Les patrons d'apprentissage, j'y dirais: «réveillez-vous, c'est un réel problème, pis il faut arrêter d'exploiter des enfants, parce que ça pourrait être les vôtres. Donc ça il faut vraiment arrêter de le faire. Un stagiaire il est là pour regarder, et pis un apprenti il est là pour apprendre, et pas pour être exploité». Avant tout, c'est ça et pis il faut libérer plein de places d'apprentissage, parce que j'en connais plein, de personnes qui galèrent, mais plein... Il y en a peut-être d'autres qui se reconnaîtront dans ce que j'ai dit, mais il y en a plein. Donc il faut faire quelque chose, et pis aux apprentis: «il faut arrêter de se lamenter sur son sort, faut vraiment bosser si vous avez un apprentissage, il faut le garder, parce que c'est très dur d'en retrouver un autre.»²⁴

Les jeunes ne cessent aussi de réclamer qu'on les voie et qu'on les prenne enfin au sérieux, eux-mêmes et leur pénible situation. Ainsi Estelle, 17 ans, qui lance aux adultes cet avertissement:

«Il y a beaucoup d'adultes qui doivent s'inquiéter pour l'avenir des jeunes, parce que c'est vrai que cela devient de plus en plus dur. On voit beaucoup de jeunes qui sont sans rien, qui ont de plus en plus de peine à trouver... et que c'est vrai que les adultes trouvent aussi que c'est un peu n'importe quoi que les jeunes trouvent plus rien de nos jours.»²⁵

²² Regamey, p. 32.

²³ Kohler et al., p. 16. Propos tenu par un adolescent issu de la migration, vivant en ville.

²⁴ Regamey, p. 19.

²⁵ Regamey, p. 17.

Le Bâlois de 18 ans que nous avons aussi déjà cité plusieurs fois dit simplement:

«Ceux qui peuvent tout se payer devraient une fois se mettre à la place de ceux qui ont moins ou rien du tout.»²⁶

Kyo, qui a dû une fois marcher des semaines avec un pied cassé, sans soins médicaux parce que sa mère trouvait que ça coûtait trop cher et que ses professeurs le soupçonnaient de simuler²⁷, et qui plus tard a vécu deux semaines dans la rue et dans la forêt après que son père l’a littéralement jeté à la rue en plein mois de février, clôt l’entretien par ces mots éloquents:

«Moi [...] je comprends pas que ça existe encore. Je trouve qu’à notre époque, on parle de progrès et tout, je comprends pas, je comprends pas comment un gamin peut se retrouver à dormir dehors. Je comprends pas, ça me dépasse. C’est juste ce que j’avais à dire.»²⁸

5. Conclusion

Ces entretiens, qui donnent de façon saisissante un visage à la pauvreté des enfants et des jeunes dans notre pays, confirment et illustrent que les principaux résultats de la recherche présentés dans ce rapport par Gerda Holz valent aussi pour la Suisse: la pauvreté dans les pays industrialisés hautement développés est pour l’essentiel une pauvreté relative, qui se manifeste surtout par l’exclusion sociale. Mais, chez nous également, elle peut aboutir à compromettre radicalement, y compris sur le plan physique, les chances de développement des enfants et des jeunes. Les parcours de vie relatés permettent surtout de saisir concrètement le processus de «privations multiples»: des facteurs structurels comme la situation financière précaire de la famille, la sélectivité du système scolaire et le manque de places d’apprentissage se combinent avec les problèmes familiaux et les problèmes de santé en un cercle vicieux dont il est très difficile de sortir. Si l’on veut combattre efficacement la pauvreté et l’exclusion sociale, il faut donc d’une part mettre fin aux désavantages structurels et, d’autre part, encourager et soutenir de façon ciblée les potentiels d’entraide existant au sein de la famille, de l’école et des groupes de jeunes du même âge.

²⁶ Kohler et al., p. 20.

²⁷ Regamey, p. 28.

²⁸ Regamey, p. 42.

Pauvreté des enfants en Allemagne: moyens de prévention

Gerda Holz, chercheuse en sciences sociales et spécialiste des questions de pauvreté, Francfort-sur-le-Main

Qu'il soit fils ou fille d'un indépendant en difficulté ou d'une universitaire divorcée, de parents d'origine turque ou vivant dans un quartier défavorisé, aucun enfant n'est à l'abri de la pauvreté. Celle-ci est l'un des plus grands défis auxquels la politique est confrontée en Allemagne à l'heure actuelle, touchant des problématiques diverses, tant individuelles que sociétales. Nous examinons ci-après plusieurs aspects de la pauvreté des enfants, notamment ses causes et son ampleur, les personnes touchées, les risques inhérents. Ensuite, nous proposons une définition de la pauvreté tenant compte de la spécificité de la situation des enfants. Cette définition permet de reconnaître et de mesurer empiriquement la pauvreté des enfants, dont les conséquences se manifestent dès le plus jeune âge et vont bien au-delà de l'enfance et de l'adolescence. Cette pauvreté constitue le plus grand facteur de risque pour le développement de l'enfant, mais certains facteurs de protection augmentent les chances de surmonter les difficultés et contribuent à limiter ou à éviter les conséquences négatives. La société et l'Etat disposent ainsi de multiples moyens de prévention. La présente contribution se termine par un aperçu de ces possibilités, qui peuvent servir de base à la lutte contre la pauvreté des enfants.

La pauvreté est un problème de société

Les définitions, nombreuses et variées, distinguent généralement entre pauvreté absolue et pauvreté relative. La première, qui met l'accent sur le minimum nécessaire pour garantir physiquement l'existence, ne concerne ni l'Allemagne ni les autres pays d'Europe occidentale ayant un niveau de vie élevé. La seconde se fonde sur le bien-être matériel d'une société donnée et donc sur les normes minimales en vigueur. On peut ensuite nuancer la définition de base en évaluant les ressources (approche unidimensionnelle) ou les conditions de vie (approche pluri-dimensionnelle). L'approche multidimensionnelle considère le bien-être dans divers domaines de la vie (revenu, santé, logement, formation, participation à la vie en société, etc.) et vise à quantifier de manière différenciée les biens disponibles, ce qui la confronte au problème des mesures. Cette question ne se pose pas dans le modèle unidimensionnel, où l'on cherche uniquement à connaître les moyens financiers dont dispose une personne. L'UE, de plus en plus, définit et mesure la pauvreté selon ces deux approches à la fois.

Toute limite de revenu définissant la pauvreté est nécessairement associée à un jugement de valeur. Pour fixer un seuil, on se base sur des normes générales, par exemple la décision du Conseil des ministres de la Communauté européenne du 19 décembre 1984: «*Peuvent être considérés comme pauvres les individus et les familles dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'ils se trouvent exclus du mode de vie, des habitudes et des activités normales de l'Etat membre dans lequel ils vivent*». ¹ La

«La pauvreté, c'est quand on est pauvre et qu'on n'a rien à manger. Et quand on n'a rien à manger, on peut attraper une grave maladie.»

pauvreté – qui ne se réduit donc pas à la pauvreté pécuniaire – prive l'être humain de son indépendance matérielle, et ainsi de sa capacité à décider par lui-même des questions existentielles, de son «destin». Elle influe par de multiples aspects sur la vie de l'individu et conditionne sa marge de manœuvre en termes d'organisation, d'action et de décision.

Au niveau européen, c'est-à-dire pour tous les Etats membres, la pauvreté est actuellement définie par le *taux (de risque) de pauvreté*. Celui-ci correspond au pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont le revenu équivalent disponible est inférieur à 60% du revenu médian de l'ensemble de la population². En Allemagne, le seuil de pauvreté de 60% (médiane) était en 2004, de 856 EUR par mois pour un ménage avec une personne adulte; était pauvre celui qui disposait de moins. Au moyen d'une échelle d'équivalence³, ce seuil est calculé pour différents types de ménage. Par exemple, en 2004, étaient considérés comme pauvres une famille monoparentale avec deux enfants de moins de 14 ans disposant de moins de 1370 EUR net par mois ou un couple avec deux enfants de moins de 14 ans disposant de moins de 1798 EUR⁴.

En Allemagne, les trois principales *causes* de pauvreté des adultes sont le chômage (surtout de longue durée), les petits temps partiels et les bas salaires. Pour l'instant, on ne prend guère en compte le travail domestique, de soin, d'éducation et de garde non ou mal rémunéré. Les deux causes citées en dernier sont typiquement féminines. D'autres causes sont le surendettement, le divorce ou la séparation, le handicap ou encore un cumul de problèmes. Les enfants qui grandissent dans un ménage présentant une ou plusieurs de ces caractéristiques sociales sont particulièrement exposés. Les divers groupes de population ne sont pas tous égaux devant la pauvreté: ceux qui présentent le plus grand risque sont les migrants, les familles monoparentales, les personnes ayant un faible niveau de formation et/ou vivant dans un quartier socialement défavorisé. Les enfants dont les parents présentent ces caractéristiques sociales courent également un risque de pauvreté supérieur à la moyenne.

La pauvreté des enfants est un phénomène de masse

Fin 2003, en Allemagne, environ 1,1 million de personnes de moins de 18 ans dépendaient de l'aide sociale, ce qui représentait 37% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale. Etant donné que «seulement» 3,4% de la

¹ Commission des Communautés européennes, 1991: 4.

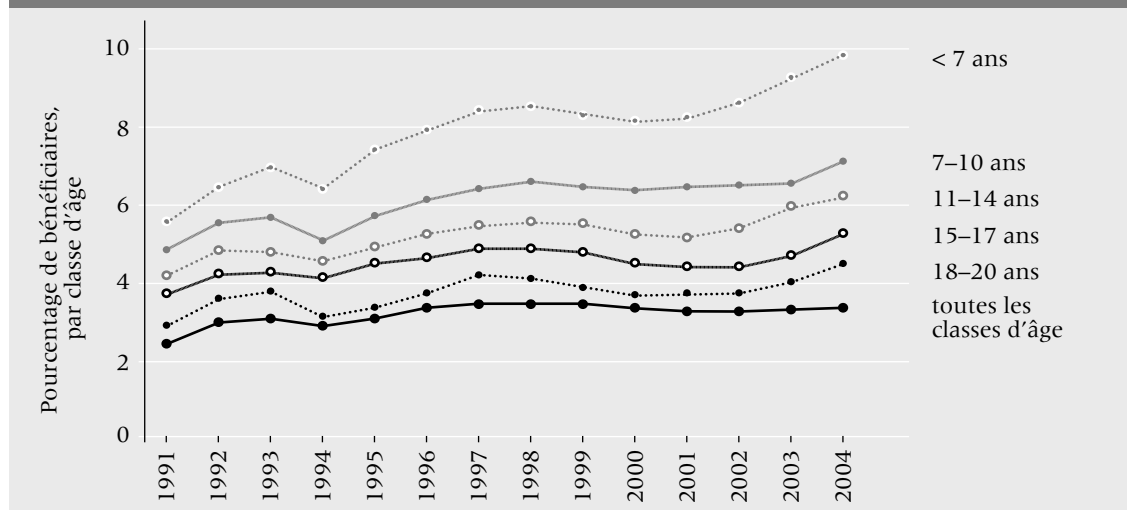
² En Allemagne, la recherche emploie en outre encore l'«ancienne» définition, basée sur un seuil de 50% (moyenne).

³ Pour pouvoir comparer les revenus de ménages de taille différente, on utilise ce qu'on appelle une échelle d'équivalence. Partant de l'hypothèse que le fait de vivre dans un même ménage permet de faire des économies (économies d'échelle), on ne divise pas le revenu disponible du ménage par le nombre de têtes, c'est-à-dire le nombre de personnes faisant partie dudit ménage, mais par le «poids» de chacune des personnes ou «unités de consommation», à savoir, dans la nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE, 1 pour le chef de famille, 0,5 pour les membres de plus de 15 ans et plus et 0,3 pour les enfants de moins de 15 ans.

⁴ Cf. Agence fédérale pour la statistique 2006: 17–19.

population totale bénéficie de ce soutien de l'Etat, le taux était plus du double (7,2%) pour les mineurs en général et plus du triple (11,1%) pour les enfants de moins de 3 ans. Ils étaient 6,4%, soit presque deux fois plus, parmi les 7–14 ans (cf. fig. 1).

Fig. 1: Taux des bénéficiaires de l'aide sociale chez les enfants et les jeunes, 1991–2004



L'introduction de la loi sur les demandeurs d'asile a entraîné un recul du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en 1994.

Source: Agence fédérale pour la statistique; graphique de l'auteur.

En Allemagne, le marché du travail a subi de profondes réformes; en particulier, les droits à l'aide sociale ainsi que les prestations de l'assurance chômage ont été modifiés en 2005 pour les personnes non actives, mais aptes à travailler. A noter que par définition, les jeunes de moins de 15 ans ne sont pas aptes à travailler. A l'été 2006, 1,9 million, soit 15,6% des mineurs de moins de 15 ans, touchaient via leurs parents cette nouvelle forme d'aide (appelée «Sozialgeld»)⁵. Les taux varient selon la région et le lieu, la tendance générale étant à la hausse. Les Länder de l'ex-Allemagne de l'Est, de même que les grandes villes d'Allemagne de l'Ouest, sont plus fortement touchés que la moyenne. Actuellement, près d'un jeune de moins de 15 ans sur trois y vit de cette nouvelle forme d'aide, ce qui le met dans le groupe des pauvres. De plus, les enfants en âge préscolaire ou fréquentant l'école primaire sont les plus fortement touchés – cela dans une période de la vie où le potentiel de formation des ressources et des compétences individuelles est le plus grand.

Quatre groupes sont particulièrement concernés: les enfants dont les parents sont au chômage, surtout de longue durée, ceux vivant dans une famille monoparentale, ceux appartenant à une famille de migrants et ceux ayant plus de deux frères ou sœurs. Les garçons et les filles habitant une grande ville, surtout un quartier défavorisé, sont également plus exposés. Malgré tout, en chiffres absolus, c'est à la campagne et

«La pauvreté, c'est quand les gens n'ont pas d'argent, pas de maison ou bien peu à manger.»

⁵ Cf. Agence fédérale pour l'emploi, 2006.

dans des familles allemandes qu'il y a le plus d'enfants pauvres. Les modèles explicatifs simplistes ne suffisent donc pas.

La pauvreté des enfants a des aspects spécifiques, reconnaissables et mesurables

Pour reconnaître et mesurer la pauvreté des enfants, il faut se poser une question fondamentale: en quoi les touche-t-elle concrètement? Il y a aussi certaines conditions de base à respecter:

- La définition doit partir de l'enfant (approche centrée sur l'enfant), ce qui signifie qu'il faut considérer non seulement les conditions de vie du groupe d'âge étudié et l'évolution qui l'attend, mais aussi son vécu subjectif.
- La situation de l'enfant ne peut pas être considérée séparément de celle de la famille et du ménage. Un adulte, un adolescent et encore moins un enfant n'est une «monade», c'est-à-dire une unité close et fermée à tout jamais. Ses conditions de vie dépendent directement, dans de nombreux domaines, de celles de ses parents.
- Pour un enfant ou un adolescent, la définition de la pauvreté est nécessairement pluridimensionnelle. Si elle repose uniquement sur le revenu de la famille, elle passe à côté de son vécu. Les aspects pris en compte doivent permettre de tirer des conclusions sur son développement et ses possibilités d'intégration sociale.
- Il ne faut pas classer sous «pauvreté» tous les problèmes que les enfants sont susceptibles de rencontrer. On ne peut parler de pauvreté que si la famille se trouve dans une situation de manque matériel, mesurée à l'aide du seuil de pauvreté défini.

Afin d'évaluer les conditions et les possibilités de développement des enfants pauvres au sens défini ci-dessus – surtout par comparaison avec les enfants vivant dans des conditions économiques plus favorables –, on envisage leurs *conditions de vie* sous un certain nombre d'aspects:

(1) Situation matérielle du ménage («pauvreté familiale»)	
(2–5) Conditions de vie de l'enfant: différents aspects	
(2) Situation <i>matérielle</i> de l'enfant	Biens de première nécessité (logement, nourriture, habillement ...)
(3) Niveau <i>culturel</i>	Education (maîtrise de la langue, comportement dans le jeu ...)
(4) Situation dans le domaine <i>social</i>	Intégration sociale (contacts, compétences sociales ...)
(5) Etat <i>psychique</i> et <i>physique</i>	Santé (état de santé, croissance ...)

Cela signifie que, par définition, il n'y a «pauvreté de l'enfant» que s'il y a «pauvreté de la famille», c'est-à-dire que si celle-ci a un revenu inférieur à 50 ou 60% du revenu moyen ou médian. Les garçons et les filles qui, dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus (2–5), présentent des limitations ou des manques peuvent être considérés comme défavorisés, mais pas comme «pauvres» à proprement parler, si ces manques ne sont pas associés à une pauvreté familiale.

Pour obtenir une image de la situation générale des enfants, on réunit les quatre aspects ci-dessus en un indice de *pauvreté selon les conditions de vie*, qui définit trois types de situations: «bien-être», «désavantages» et «privations multiples»:

- On parle de «bien-être» quand on ne constate aucun manque dans les principaux domaines. Le bien de l'enfant est garanti.
- On parle de «désavantages» quand on constate des manques dans un petit nombre de domaines. Le développement futur de l'enfant peut être considéré comme limité ou compromis.
- Enfin, on parle de «privations multiples» quand l'enfant présente des manques ou déficits dans plusieurs domaines essentiels de sa vie et de son développement et qu'il n'a pas les ressources lui garantissant un développement positif.

La définition de la pauvreté chez l'enfant, telle qu'elle a été développée théoriquement et appliquée empiriquement, par exemple par les études AWO-ISS⁶, se base sur les constats suivants:

- Le point de départ est un revenu insuffisant.
- L'enfant vit dans une famille ayant un revenu insuffisant.
- Sa pauvreté peut se manifester dans les domaines matériel, culturel, sanitaire ou social.
- Les conditions de son développement sont compromises; cela peut impliquer des désavantages ou des privations multiples.
- Ses perspectives d'avenir sont limitées.

Les conséquences de la pauvreté chez les enfants de 6 ans et de 10 ans

On peut démontrer que les garçons et les filles pauvres présentent, en ce qui concerne leurs conditions de vie, deux fois plus de manques dans les domaines matériel, social, culturel et sanitaire que les non-pauvres (cf. tableau 1). Rappel: un enfant est pauvre quand il fait partie d'une famille qui, selon la définition de l'UE, doit vivre avec moins de 50% du revenu net moyen pondéré.

Dans le *domaine matériel*, 40% des enfants pauvres de 6 ans, contre 15% des enfants non pauvres, manquent de biens de première nécessité. Dans les structures d'accueil parascolaire, la pauvreté familiale se manifeste surtout par des retards de paiement des frais de nourriture et pour les activités. Les enfants pauvres y arrivent souvent en ayant faim et / ou besoin de soins corporels; le manque de vêtements est plus rare. Dans le *domaine social*, on note qu'ils recherchent moins souvent le contact avec les autres enfants, participent moins activement à la vie du groupe, expriment plus rarement leurs souhaits et sont moins avides d'apprendre. On observe en même temps un début d'exclusion: les enfants pauvres sont souvent évités par les autres enfants de la structure d'accueil.

⁶ Cf. Hock / Holz / Simmedinger / Wüstendörfer 2000; Holz / Skoluda 2003; Holz / Richter / Wüstendörfer / Giering 2006.

Tableau 1: Pourcentage d'enfants de 6 ans pauvres et non pauvres présentant des manques, selon les domaines de la vie (N = 893)

Conditions de vie	Enfants pauvres	Enfants non pauvres
Situation matérielle	40,0%	14,5%
Santé	30,7%	19,7%
Situation culturelle	36,0%	17,0%
Situation sociale	35,6%	17,6%

Source: Armut im Vorschulalter 1999. Cf. Hock / Holz / Wüstendörfer 2000: 50.

Tableau 2: Pourcentage d'enfants de 10 ans pauvres et non pauvres présentant des manques, selon les domaines de la vie (N = 500)

Conditions de vie	Enfants pauvres (<50%)	Enfants non pauvres		
		Bien-être précaire (50%–75%)	Moyenne inférieure (75%–100%)	Moyenne supérieure (>100%)
Situation matérielle / biens de première nécessité	51,6%	9,2%	5,3%	0,0%
Situation culturelle	37,7%	19,0%	9,5%	3,6%
Situation sociale	34,6%	16,0%	15,8%	3,6%
Santé	25,8%	23,3%	21,1%	8,4%
N = 500	159	163	95	83

Source: Holz / Richter / Wüstendörfer / Giering 2006: p. 66.

On n'est pas étonné de retrouver l'écart le plus grand dans le *domaine matériel*. Les plus touchés sur ce plan sont les enfants issus de la migration: à 10 ans, par exemple, ils ne disposent pas d'une chambre à eux et ont peu de vêtements et/ou de jeux. Au *niveau social*, les enfants pauvres peuvent rarement, par exemple, amener d'autres enfants à la maison ou fêter leur anniversaire; ils ont moins d'occasions d'avoir des contacts et de les entretenir dans le cadre d'activités associatives. C'est ce que montrent en particulier les analyses de Richter portant sur le réseau social des 6–12 ans selon leur situation matérielle (cf. fig. 2 et 3). Si les schémas illustrent bien la multiplicité des ressources dont disposent les mineurs de cet âge, la comparaison fait clairement ressortir les désavantages des garçons et filles pauvres: ils n'utilisent pratiquement aucune des ressources culturelles. L'accès aux offres de l'aide sociale aux enfants et aux adolescents prévues par la partie VIII du code social (loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse) est déjà limité.

Fig. 2: Ressources sociales à Braker:
réseau à la disposition des élèves du primaire, groupe témoin

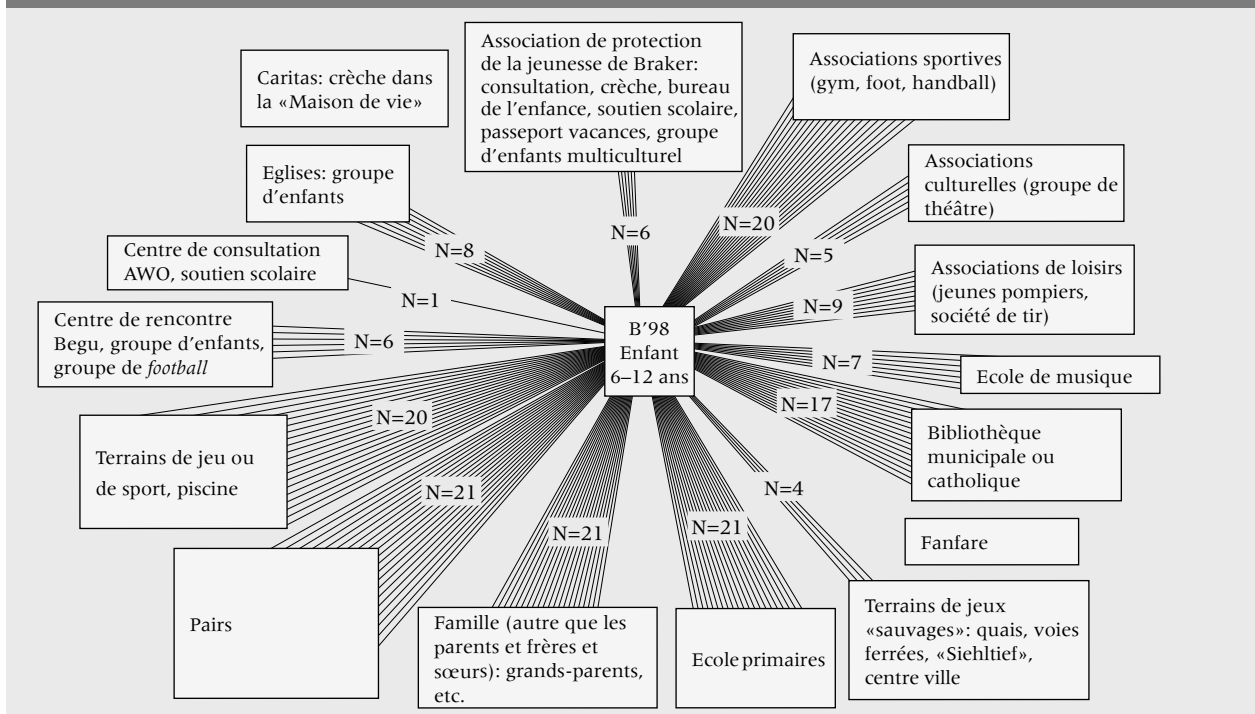
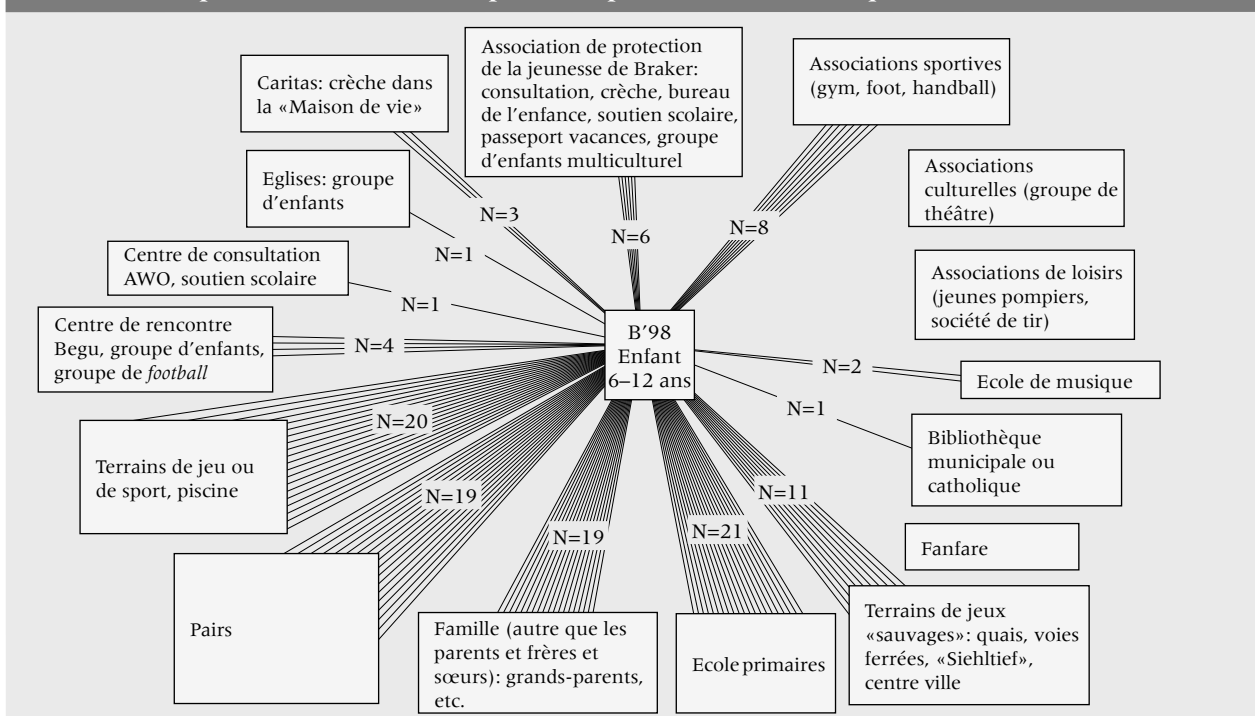


Fig. 3: Ressources sociales à Braker:
réseau à la disposition des élèves du primaire présentant des manques matériels



Source: Antje Richter (2000). Anhang.

Les enfants pauvres peuvent grandir dans des conditions de vie très différentes, allant du «bien-être» aux «privations multiples»

Les conditions de vie des enfants varient beaucoup. La pauvreté en est le déterminant principal, mais pas le seul; les divers facteurs individuels, familiaux et sociaux constituent un ensemble très complexe. Les parents et les enfants n'ayant pas les mêmes stratégies pour surmonter ces difficultés, il faut prendre en compte chaque facteur séparément, ainsi que leur cumul et la manière d'y faire face. Les possibilités d'évolution sont diverses. Cependant, l'on constate que les enfants pauvres se trouvent davantage dans les situations de «désavantages» et de «privations multiples» et que la situation des enfants non pauvres se maintient ou évolue vers la situation «bien-être». Les situations de vie des deux groupes ont donc tendance à évoluer de manière opposée (cf. tableau 3).

Tableau 3: Situation de vie des enfants de 6 ans et de 10 ans				
Type de situation	6 ans (1999) (N = 893)		10 ans (2003/04) (N = 500)	
	Enfants pauvres	Enfants non pauvres	Enfants pauvres	Enfants non pauvres
Bien-être	23,6%	46,4%	15,1%	47,5%
Désavantages	40,3%	39,8%	46,5%	41,9%
Privations multiples	36,1%	13,7%	38,4%	10,6%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources: Armut im Vorschulalter 1999; Armut im späten Grundschulalter 2003/04.
Tableau de l'auteur.

L'écart entre bien-être et privations multiples chez les enfants pauvres et les non-pauvres résulte des processus et des conditions de la socialisation dès la naissance, qui forment également le terreau sur lequel se poursuit leur développement. Celui-ci peut aboutir à une pérennisation des déficits, mais aussi à une amélioration ou à une péjoration des conditions de vie et des perspectives d'avenir. En général, plus l'enfant est exposé sans protection, tôt et longtemps à la pauvreté, plus la chute est rapide, et plus sa capacité à développer son potentiel et à conserver ses chances de réussite future s'amenuise. Les résultats de l'étude longitudinale AWO-ISS montrent deux choses: les enfants ont une trajectoire de développement très dynamique, et un sur deux connaît entre 6 et 10 ans un changement de sa situation de vie. On ne peut donc pas dire «pauvre un jour, pauvre toujours» ni «on ne sort jamais des privations». D'autre part, les trajectoires de vie et de développement peuvent être très différentes selon les cas. Chez les pauvres, ce sont les évolutions négatives qui prédominent, à savoir une augmentation des déficits au niveau des conditions de vie et des changements, passant par exemple d'une situation de «désavantages» à celle de «privations multiples». Chez les enfants non pauvres, c'est une évolution positive qui l'emporte, dans le sens d'un maintien dans le bien-être. Les enfants

pauvres sont plus exposés à des problèmes de santé (consommation plus précoce et fréquente de stupéfiants, obésité), ont plus souvent un niveau de formation bas et des carrières scolaires et professionnelles en conséquence, ou présentent davantage de problèmes sociaux (violence, que ce soit en tant que victime ou auteur).

Les facteurs de protection peuvent aider à compenser les conséquences du facteur de risque «pauvreté»

En Allemagne, on s'intéresse de plus en plus, en recherche comme en pratique, aux ressources individuelles, sociales et culturelles dont dispose un enfant et aux stratégies ou aux comportements qu'il développe pour surmonter les difficultés. La recherche, notamment sur la résilience⁷, montre que les ressources personnelles, familiales et extrafamiliales influent sur le développement, surtout précoce, et comportent une pluralité de variables. De même, les offres de soutien et les instances de socialisation extrafamiliales, comme les structures d'accueil extra-familial et l'environnement de vie immédiat, sont des facteurs déterminants, car ils font office de facteurs de risque et / ou de protection.⁸

Si la pauvreté est le plus grand facteur de risque pour un enfant, les études AWO-ISS prouvent cependant qu'il existe aussi des facteurs de protection nombreux et efficaces (cf. tableau 4).

Le plus important est la façon dont les parents parviennent à *gérer la situation*. Dans les familles pauvres tout particulièrement, le sentiment qu'ont les parents de contrôler leur vie – sur les plans financier, social et affectif – est lié à leur capacité de surmonter les difficultés. Mais pour toutes les familles, la règle est que les parents se sentent d'autant mieux soutenus qu'ils réussissent à entretenir leur réseau social et à participer à la vie sociale. Ces deux sentiments sont eux-mêmes liés à leur fonction de modèle pour l'enfant et à la répartition / transmission des ressources au sein de la famille. La façon dont les parents surmontent les problèmes peut aller du renoncement (ex. ne pas s'acheter des habits neufs), en passant par des conduites compensatoires (ex. fumer ou boire), à l'accès à des ressources supplémentaires (recours à des trocs, des soupes populaires, à l'aide de membres de la famille). L'enfant

⁷ On entend par «résilience», la résistance psychique des enfants face aux risques affectant leur développement, qu'ils soient d'ordre biologique, psychologique ou psychosocial. La résilience comprend plusieurs aspects: développement sain et positif malgré des risques élevés, compétences qui se maintiennent dans des conditions de stress extrêmes, et récupération positive et rapide après un événement traumatique.

⁸ On entend par facteurs de risque, les caractéristiques qui augmentent la probabilité d'apparition d'un trouble chez les personnes concernées par rapport aux témoins non exposés. Pour un individu, il existe deux groupes de facteurs: (a) ses caractéristiques biologiques et psychologiques propres = vulnérabilité (tempérament difficile p.ex.), et (b) les caractéristiques de son environnement = «stresseurs» (pauvreté, mauvaise ambiance familiale...). On entend par facteurs de protection, les caractéristiques qui atténuent ou compensent les effets potentiellement nocifs des difficultés vécues. Là aussi, il en existe deux groupes: (a) les ressources personnelles, la résilience (ce sont donc des facteurs liés à la personne même de l'enfant), et (b) les ressources sociales (c'est-à-dire les facteurs qui se situent dans le monde environnant l'enfant, à l'intérieur ou à l'extérieur de la famille). Cf. Richter 2006.

Tableau 4: Un choix de facteurs de protection dans la petite enfance et dans l'enfance

Facteurs individuels	Facteurs familiaux et sociaux
■ Compétences sociales et intellectuelles ■ Créativité et talents ■ Tempérament facile, envie d'aller vers les autres ■ Confiance en sa capacité d'action et volonté de réussir ■ Estime de soi et confiance en soi ■ Bonne relation affective avec la mère ■ Ambiance éducative positive, peu conflictuelle, ouverte et favorisant l'indépendance ■ Présence d'un meilleur ami ou d'une meilleure amie ■ Contact étroit et de bonne qualité avec un adulte extérieur à la famille ■ Réseau social ■ Aptitude à résoudre activement les problèmes ■ Diversité des espaces d'apprentissage et d'expérience	■ Réactions appropriées des parents, permettant de résoudre les problèmes et n'entraînant pas de tensions supplémentaires ■ Ambiance familiale positive, reposant sur une bonne relation entre les parents ■ Bonne relation avec au moins un des deux parents ■ Intégration dans un réseau relationnel stable avec le reste de la famille, les amis et les voisins ■ Buts et perspectives d'avenir pour les parents et pour l'enfant ■ Investissement dans l'avenir de l'enfant, surtout par l'encouragement de ses contacts et ses compétences sociales ■ Possibilités de contacts à l'extérieur de la famille et participation aux activités quotidiennes des enfants ■ Utilisation d'offres extrafamiliales permettant de surmonter les tensions, de réfléchir et de se ressourcer

Source: Armut im Vorschulalter 1999, Armut im frühen Grundschulalter 2001. Cf. Holz/Puhlmann 2005, p. 38.

perçoit très tôt la pauvreté et s'appuie sur les modèles familiaux pour développer *son propre comportement*. La confiance en lui-même et en autrui, ainsi qu'un mode offensif d'«appropriation du monde», positif et encouragé par les adultes (cf. Elschenbroich 2002), constituent des déterminants majeurs dans la construction des fondements qui lui sont nécessaires pour poursuivre son développement, notamment de ses compétences personnels. C'est sur ce point que les enfants pauvres sont souvent considérablement défavorisés.

Si la famille manque des ressources et les parents des compétences ou potentiels nécessaires pour que les enfants grandissent dans le bien-être, il est d'autant plus important d'apporter une compensation ou un complément par un soutien extrafamilial. Les enfants pauvres dépendent donc doublement de l'existence et de l'utilisation effective des ressources sociales. Il faut par conséquent prendre en compte leur monde, et surtout leur espace de vie: à l'âge préscolaire et pendant l'école primaire, le monde où ils vivent comprend principalement la famille, la crèche, le jardin d'enfants ou l'école, et les relations avec les enfants du même âge (pairs); quant à leur espace de vie, il peut être, selon leur stade de développement, l'environnement direct de leur lieu d'habitation, le quartier, une partie ou toute la ville, etc. Les enfants pauvres grandissent plus souvent que la moyenne dans des quartiers défavorisés, c'est-à-dire disposant de moins de ressources sociales. On peut donc supposer que, par rapport aux enfants non pauvres, ils sont doublement désavantagés.

En outre, ils bénéficient de moins de facteurs de protection, le nombre de ceux-ci étant nettement corrélé avec la situation de vie. Les enfants qui grandissent dans le bien-être en présentent davantage (13,7)

que ceux qui subissent des privations multiples (11,3).⁹ La corrélation se retrouve entre le nombre de facteurs de protection existants et le développement: les enfants qui grandissent dans un bien-être constant disposent de plus de facteurs de protection que ceux qui connaissent en permanence des privations multiples (13,6 versus 10). Le cadre dans lequel les enfants grandissent influe directement sur leurs conditions de vie et la façon dont ils gèrent leurs problèmes. Ce n'est pas leur faculté d'autoguérison (ou celle de leur famille), mais le soutien social, la compensation et la redistribution de certaines ressources qui leur ouvrent véritablement un avenir. Sachant cela, on peut agir au niveau sociétal et étatique afin de prévenir la pauvreté des enfants.

Approches et éléments d'une prévention de la pauvreté des enfants

L'essentiel, dans la prévention de la pauvreté, est de repérer, de consolider et de développer les ressources dont disposent (encore) les personnes concernées. En d'autres termes, il faut leur donner les moyens d'acquérir et de conserver un revenu leur assurant les moyens d'existence nécessaires, encourager leur participation à la vie de la société, activer leur potentiel individuel d'amélioration et stabiliser leur confiance en elles-mêmes au quotidien, dans le monde où elles vivent.

La prévention de la pauvreté chez l'enfant commence au plus tard à la naissance, mais elle serait souhaitable dès la grossesse. Elle doit prendre en compte les conditions de socialisation en général et surtout sur le lieu de vie. Bien qu'elle soit rendue possible et assurée principalement par le travail des spécialistes dans les institutions et les projets, l'engagement de personnes à titre individuel, en contact direct avec les enfants touchés, joue un rôle capital. L'objectif du travail de prévention est double: d'une part créer et aménager les possibilités de développement du mineur, d'autre part soutenir et renforcer son environnement, en particulier sa famille.

Le plus important pour prévenir la pauvreté des enfants est d'éviter et / ou de compenser les conséquences de la pauvreté de leur famille. Le but est de développer les potentiels et les ressources des enfants, et d'encourager leurs compétences personnelles, sociales et pratiques, en fixant des objectifs généraux de formation conformément au principe «renforcer les points forts et affaiblir les points faibles». Pour la prévention de la pauvreté de l'enfant, les principales règles sont les suivantes:

- La prévention commence le *plus tôt possible*.
- Les *conditions essentielles pour la vie et le développement* de l'enfant sont garanties.
- Un élément important est de promouvoir *sa participation, son intégration, sa formation et sa santé*.

«Les enfants pauvres, ce sont des enfants avec lesquels les grands ne passent pas assez de temps.»

⁹ Cf. Holz / Richter / Wüstendörfer / Giering 2006: 191–200. Chiffre entre parenthèses = moyenne arithmétique.

- Le *but principal* est de lui permettre de «grandir dans le bien-être», ici, maintenant et à l'avenir.
- Les premiers destinataires sont *les parents et la famille*.
- *Le monde où vit l'enfant* (crèche, jardin d'enfants, école, voisinage, quartier, etc.) est pris en compte.
- *Ses ressources et ses potentiels* sont encouragés et renforcés.
- *Ses déficits de développement* sont évités ou corrigés.
- Il est aidé par l'apprentissage de *stratégies pour résoudre des problèmes*.
- Des offres extrafamiliales complètes (formation et éducation, encadrement et conseil) *sont essentielles pour l'accès* aux ressources sociales; elles doivent être abordables financièrement et interpeler l'enfant.
- Les *organismes et les spécialistes* de la formation, des questions sociales, de la santé, etc., doivent adapter au mieux les offres de soutien aux besoins de l'enfant.
- *La politique et l'administration*, au niveau des communes, des Länder et / ou du pays, font en sorte, à titre de prévention primaire, de créer les conditions sociales propices aux enfants et aux familles.

Bibliographie

- Bundesagentur für Arbeit (2006): Grundsicherung für Arbeitssuchende. Entwicklung bis Juli 2006. Nuremberg.
- Elschenbroich, Donata (2002): Weltwissen der Siebenjährigen. Wie Kinder die Welt entdecken können. Munich.
- Holz, Gerda (Hg.) (2006): Armut bei Kindern. KiTa spezial 4/2006. Kronach
- Hock, Beate; Holz, Gerda; Wüstendörfer, Werner (2000): Frühe Folgen – Langfristige Konsequenzen? Armut und Benachteiligung im Vorschulalter. Vierter Zwischenbericht zu einer Studie im Auftrag des Bundesverbandes der Arbeiterwohlfahrt. Francfort-sur-le-Main.
- Holz, Gerda; Puhlmann, Andreas (2005): Alles schon entschieden? Wege und Lebenssituation armer und nicht-armer Kinder zwischen Kindergarten und weiterführender Schule. Francfort-sur-le-Main.
- Holz, Gerda; Richter, Antje; Wüstendörfer, Werner; Giering, Dietrich (2006), Zukunftschancen von Kindern – Wirkung von Armut bis zum Ende der Grundschulzeit, Francfort-sur-le-Main.
- Holz, Gerda; Skoluda, Susanne (2003): Armut im frühen Grundschulalter. Eine vertiefende Untersuchung zu Lebenssituation, Ressourcen und Bewältigungshandeln von Kindern. Francfort-sur-le-Main.
- Kommission der Europäischen Gemeinschaften: Schlussbericht des zweiten europäischen Programms zur Bekämpfung der Armut 1985–1989, Bruxelles 1991.
- Richter, Antje (2000): Wie erleben und bewältigen Kinder Armut? Eine qualitative Studie über die Belastungen aus Unterversorgungslagen und ihre Bewältigung aus subjektiver Sicht von Grundschulkindern einer ländlichen Region. Aix-la-Chapelle.
- Richter, Antje (2006): Was brauchen arme Kinder? – Resilienzförderung und Armutsprävention, in Kita spezial 4/2006, S. 9–13.
- Statistisches Bundesamt (Hg.) (2006): Armut und Lebensbedingungen. Ergebnisse aus Leben in Europa für Deutschland 2005. Wiesbaden.

Pauvre un jour, pauvre toujours?

Résultats des recherches récentes sur la pauvreté des jeunes

Matthias Drilling, chargé de cours à la Haute école de travail social de la HES de la Suisse du Nord-Ouest, Bâle

1 La pauvreté au cœur de la société

Si, dans les débuts de l'Etat social, les groupes «classiques» (sans-abri, marginaux, malades chroniques) formaient l'essentiel des démunis, on trouve aujourd'hui parmi les ménages pauvres de plus en plus de chômeurs à la fleur de l'âge, de travailleurs au revenu insuffisant, de familles monoparentales, de familles nombreuses et de migrants. Ce changement structurel connu sous le nom de «nouvelle pauvreté» (Geissler 1976) a notamment pour conséquence que l'aide sociale est mise au défi de remplir non seulement une fonction d'aide transitoire, mais aussi de revenu de remplacement à long terme (principalement pour les personnes atteintes dans leur santé) et d'aide subsidiaire (surtout pour les «working poor» et les jeunes en formation). Il semble que, depuis les années 1990, la pauvreté se soit diffusée toujours plus profondément dans la société pour en atteindre aujourd'hui le cœur. Hübinger (1996) a tenté d'exprimer ce phénomène par le terme de «prospérité précaire»: la pauvreté se manifeste dans toutes les couches sociales, et même une formation – jusqu'ici signe distinctif clair des «prémunis» – ne permet plus forcément d'y échapper.

L'inégalité sociale trouve son pendant dans l'inégalité spatiale: des quartiers apparaissent, stigmatisés comme «socialement chauds», que ceux qui gagnent bien leur vie quittent dès que leur premier enfant a l'âge d'être scolarisé, et que les pédiatres et les médecins spécialistes abandonnent aussi, le traitement des assurés «standard» n'y étant plus rentable. Pauvreté et richesse sont directement liées et la recherche s'intéresse de plus en plus aux conséquences négatives de ce lien: «S'il est vrai que la pauvreté est l'autre face de la société de la performance et de la concurrence, donc que l'exclusion sociale est le revers de l'ascension sociale, alors le volume et la qualité de cette exclusion augmentera non en dépit de la prospérité croissante, mais à cause d'elle» (Huster 2002, 45).

C'est dans ce contexte sociétal ambivalent que les enfants grandissent aujourd'hui, et on a tout lieu de parler d'une aggravation de l'inégalité entre «enfance privilégiée» et «enfance défavorisée» (Chassé, Zander et Rasch 2005, 31).

2 Pauvreté des enfants et des jeunes: aspects économiques, sociaux et culturels

La précarisation des situations de vie et la mutation structurelle de la population pauvre se reflète dans les statistiques; l'ampleur et la gravité de la pauvreté dépendant toujours de la limite définie comme seuil de pauvreté.

La troisième étude nationale sur la pauvreté, qui se réfère aux données de 1992, arrivait déjà pour la Suisse à un taux de pauvreté compris, suivant la définition utilisée, entre 4,8% et 11,4%, ce qui signifie un nombre de personnes touchées compris entre 390 000 et 710 000 (Leu, Burri et Priester 1997, 116). Les enfants n'étaient pas considérés séparément, mais les auteurs parviennent, au terme d'une série de calculs et d'estimations, à la conclusion que «la pauvreté est aujourd'hui un problème qui frappe d'abord les personnes jeunes et non, comme précédemment, plutôt les personnes âgées» (*ibid.*, 127).

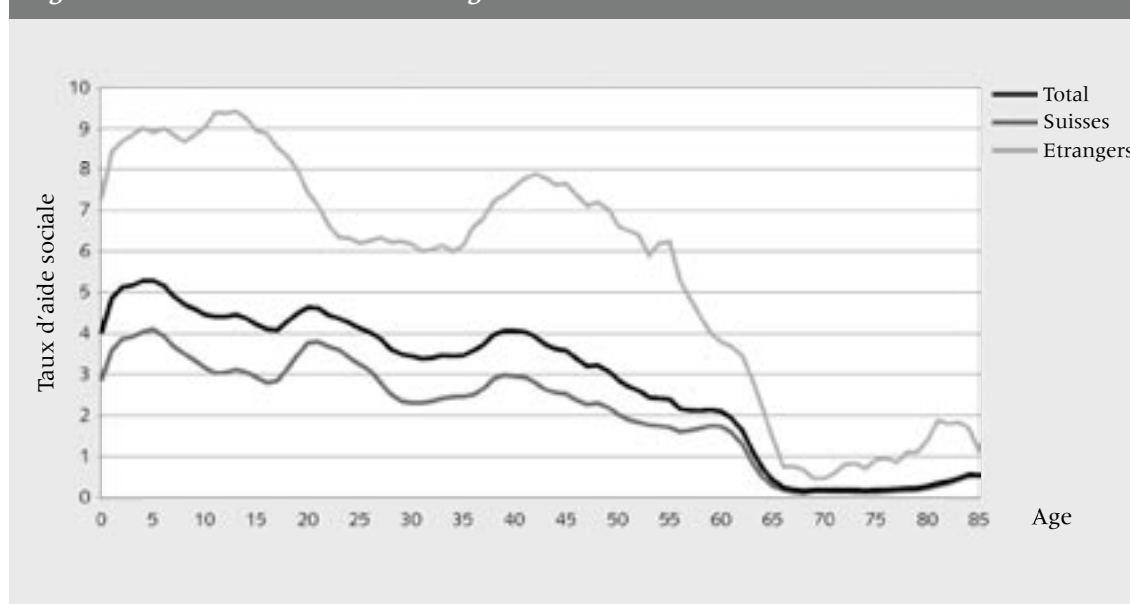
L'étude récemment publiée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF 2005) définit comme pauvres les familles réalisant moins de 50% du revenu médian.¹ En comparaison internationale, les pays qui s'en sortent le mieux sont le Danemark et la Finlande: la proportion d'enfants touchés par la pauvreté n'y est «que» de 2,4% et 2,8% respectivement. Avec un taux de 6,8%, la Suisse se classe cinquième sur les 26 pays de l'OCDE, mais la pauvreté des enfants y est néanmoins près de trois fois plus élevée qu'au Danemark. Le rapport contredit la supposition courante selon laquelle la pauvreté diminuerait dans les pays les plus développés: seuls quatre pays de l'OCDE – l'Australie, la Norvège, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis – voient baisser leur taux de pauvreté des enfants.

Les «working poor» forment l'intersection entre l'ensemble des actifs et celui des pauvres: il s'agit des personnes qui effectuent au moins une heure de travail payé par semaine et qui font partie d'un ménage vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Streuli et Bauer (2002) en ont établi le nombre pour la Suisse en 1999, Crettaz a poursuivi la démarche jusque pour l'année 2005 (Office fédéral de la statistique 2007). Selon eux, le taux de «working poor» (leur proportion par rapport à l'ensemble des ménages actifs de Suisse) était de 7,5% (en 1999) et de 4,2% (en 2005). En tout, l'étude de 2002 compte 170 000 ménages ou 530 000 personnes (dont 230 000 enfants) au nombre des «working poor», celle de 2007 ne dit rien sur le nombre d'enfants et de jeunes touchés.

La Statistique suisse de l'aide sociale (Office fédéral de la statistique 2007) fournit les chiffres concernant ce type de mesures de lutte contre la pauvreté. Elle indique qu'en 2005, 237 500 personnes, soit 3,3% de la population, touchaient des prestations de l'aide sociale.

¹ La médiane, par sa résistance aux valeurs aberrantes, convient tout particulièrement comme paramètre de position pour les ensembles de répartition non normale. Exemple: les revenus d'un groupe de dix personnes se répartissent comme suit: neuf personnes gagnent 1000 francs et la dixième un million. Leur revenu moyen est de 100 900 francs, mais la médiane est 1000 francs.

Fig. 1: Taux d'aide sociale selon d'âge et la nationalité



Remarque: Le taux effectif par année d'âge varie assez fortement. Pour corriger ces variations, on calcule la moyenne des résultats par intervalles de deux ans et ce de manière continue (moyenne glissante).

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2005.

C'est pour le groupe des enfants jusqu'à 10 ans que le taux d'aide sociale est le plus élevé, suivi par celui des adolescents (dans le groupe d'âge des 10 à 17 ans, le nombre d'enfants étrangers soutenus est particulièrement important) et celui des jeunes adultes. Le taux augmente de nouveau pour le groupe d'âge des 35 à 42 ans, ce que le rapport explique par le fait que «l'entretien des enfants, les interruptions de travail ou la réduction du taux d'activité (liée à la charge d'éducation des enfants), ainsi que les divorces augmentent le risque» (Office fédéral de la statistique 2007, 14). L'analyse par groupes à risque relève que le risque d'être tributaire de l'aide sociale est plus élevé pour les familles monoparentales (quatre fois plus que pour la moyenne des ménages), les personnes divorcées, les personnes seules étrangères et les couples ayant trois enfants ou davantage. «Avec un taux de près de 23%, plus d'un enfant sur cinq vivant dans une famille monoparentale est dépendant de l'aide sociale. D'une manière générale, le risque augmente avec le nombre d'enfants vivant dans le ménage. Même si les couples avec enfants dépendent moins souvent de l'aide sociale que les familles monoparentales, on remarque que le taux des familles avec trois enfants et plus (3,4%) est deux fois plus élevé que celui des familles avec 2 enfants (1,8%).» (*ibid.*, 17).

Les indicateurs sociaux publiés par l'Initiative des villes, organe de l'Union des villes suisses regroupant les directions des affaires sociales (voir Salzgeber 2005), révélaient déjà que les situations à problème s'accumulent dans les villes et que la pauvreté ne prend pas fin à la majorité. C'est ainsi qu'en 2004, dans des villes comme Bâle, un enfant

«L'exclusion, c'est quand des enfants disent à un enfant: Nous, on ne veut pas jouer avec toi, parce que nous, on t'aime pas!»

sur sept, mais aussi un jeune adulte (18 à 25 ans) sur neuf a bénéficié de prestations de l'aide sociale au cours de l'année. La Statistique suisse de l'aide sociale 2004 qualifie d'«assez préoccupant» ce glissement vers des groupes de bénéficiaires de plus en plus jeunes (Office fédéral de la statistique 2006, 18). Dans l'ensemble, la Suisse reflète ainsi la tendance européenne à une «infantilisation» de la pauvreté, particulièrement marquée dans des pays comme l'Allemagne (voir l'article de G. Holz).

La pauvreté des enfants et des jeunes ne peut être ramenée au seul aspect économique, comme le montre bien la recherche sur l'enfance. Les études de ce type – qui ne permettent cependant pas (encore) de tirer des conclusions représentatives pour la Suisse – ont mis en évidence le fait qu'une situation de pauvreté atteint pratiquement tous les domaines de l'existence. A la lecture de ces études, on est frappé par deux relations, particulièrement étudiées dans le contexte suisse: celle entre pauvreté et santé et celle entre pauvreté et formation.

Pauvreté et santé (voir p.ex. Hofmann, Nadai et Sommerfeld 2001; Künzler 2003): les familles pauvres restreignent souvent leurs dépenses au détriment d'une alimentation saine, ce qui se répercute sur le développement physique des enfants; ceux qui sont issus de familles pauvres souffrent plus souvent que les autres de troubles psychosociaux, mais en même temps l'offre de conseil et de soutien touche plus difficilement les ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté. La charge psychosociale s'accroît globalement dans les familles frappées par la pauvreté, ce qui augmente aussi le risque de conflits familiaux et agit négativement sur l'interaction parents-enfants, mais aussi sur la relation entre les deux parents.

Pauvreté et formation: si nous admettons avec l'étude PISA que la compétence linguistique est un indicateur déterminant, alors le lien entre carrière scolaire et origine sociale n'est nulle part aussi étroit qu'en Allemagne, en Belgique et en Suisse (Stanat et Artelt 2002, 12). «Le principal résultat de ces recherches est que [...] dans les groupes au niveau de formation le plus bas, les parents continuent, peut-être même davantage encore qu'il y a 20 ou 30 ans, à envoyer bien plus rarement leurs enfants faire des études supérieures» (Lauterbach et Lange 1998, 106). Kronig (1996) constatait en 1996 déjà qu'au degré primaire, en Suisse, la proportion d'élèves étrangers dans les classes à effectif réduit avait triplé de 1980 à 1993, alors que celle des élèves suisses avait diminué d'un quart. Rüesch (1999, 12) calcule qu'en 1999 dans le canton de Zurich, au degré secondaire I, le type d'école aux exigences les plus basses était fréquenté à 67% par des élèves de nationalité étrangère, alors même que la proportion d'étrangers sur l'ensemble des élèves n'était que de 24%. Haeberlin et al. (2004, 44), étudiant la sélection opérée à l'école en Suisse, constatent que les élèves étrangers fréquentent 1,7 à 3,9 fois plus souvent le cycle secondaire à exigences élémentaires (voire 6,75 fois plus souvent à Bâle-Ville) que les jeunes Suisses, proportion qui, selon leur conclusion, «ne repose pas sur leurs performances réelles».

Nous pouvons donc retenir qu'entre 110 000 et 230 000 enfants – selon la valeur retenue comme seuil de pauvreté – vivent aujourd'hui en

Suisse dans un ménage pauvre, soit respectivement un sur quatorze ou un sur six.² Près de 70 000 d'entre eux reçoivent déjà un soutien de l'aide sociale. Le nombre de cas, mais aussi les contextes «à risque» se multiplient dans les villes. Cependant, faute d'études portant sur la Suisse, il est inopportun de parler de la pauvreté des enfants comme d'un «phénomène de masse» (voir l'article de G. Holz). Il n'est pas non plus possible, vu la brièveté de la période observée, de dire si la pauvreté des enfants et des jeunes est véritablement en augmentation constante. Les études, principalement celles issues de la recherche sur la formation et sur la santé, incitent à se demander quel est le risque que la pauvreté conduise à des problèmes de santé et dans quelle mesure les enfants des couches sociales inférieures «suivent les traces» de leurs parents; pour répondre à ces questions, il faudrait en fin de compte étudier la thèse selon laquelle la pauvreté s'hériterait en même temps que les chances d'occuper une place dans l'échelle sociale.

3 Stratégies de coping

Un projet soutenu par le Fonds national a étudié les situations à risque des jeunes adultes tributaires de l'aide sociale (Dalcher et Schäuble 2003; Drilling 2003; Schaffner Baumann 2003; Drilling 2004). Sur la base d'un échantillon d'environ 1200 jeunes de 18 à 24 ans ayant bénéficié de l'aide sociale en ville de Bâle, on a cherché à savoir quelles étaient les capacités et compétences de ces jeunes adultes au moment de leur entrée à l'aide sociale et comment leur situation a évolué au cours de la période de perception des prestations.

La perspective biographique a fait clairement apparaître que la situation de manque et de détresse commençait avant. Il convient plutôt de parler d'une *vulnérabilité de base*, qui apparaît souvent dès l'enfance. L'entrée à l'aide sociale proprement dite est alors provoquée par certains événements: chômage, revenu insuffisant, licenciement, mise aux poursuites, interruption de la scolarité ou de l'apprentissage, entrée en institution, expulsion du foyer familial, entrée dans une famille d'accueil, départ des parents, rupture, infirmité physique ou psychique.

Il s'avère ici, comme dans l'étude AWO/ISS (voir l'article de G. Holz) que la pauvreté est la résultante de facteurs multiples. Si l'étude allemande opte pour une typologie des situations de vie, celle que nous citons ici se fonde sur la théorie du capital de Pierre Bourdieu (Bourdieu 1983) et sur le concept de «capabilité» (opportunités de réalisation d'un projet de vie) de l'économiste et Prix Nobel indien Amartya Sen (Sen 2000). On peut alors distinguer – suivant le concept théorique appliqué – entre des situations de manque ou de pauvreté économiques (p.ex. revenu, fortune), culturelles (p.ex. formation professionnelle) ou sociales (p.ex. mesures de protection de l'enfance, relation parents-

«L'exclusion, c'est quand personne ne veut être avec toi
et que personne ne t'aime.»

² Le nombre de 111 000 est déduit de l'étude de l'UNICEF: en Suisse, 6,8% des enfants sont touchés par la pauvreté, pour une population résidente permanente de 1,64 million de personnes de 0 à 19 ans. Celui de 230 000 est fourni par l'étude sur les «working poor», qui inclut aussi les jeunes de 18 à 24 ans suivant une formation.

enfant). Seul un concept qui ne réduit pas la pauvreté des jeunes adultes à des facteurs économiques est vraiment valable à notre avis – en dépit des difficultés liées à la mesure de la pauvreté –, car il tient compte de la situation spécifique de l'enfance et de la première jeunesse, c'est-à-dire du lien étroit (et de la dépendance) avec la famille d'origine, le cercle d'amis et les jeunes du même âge.

Dans notre étude, nous avons tenté d'illustrer la dynamique en jeu par l'analyse des parcours biographiques et des événements marquants: pour ce faire, nous avons recouru aux procès-verbaux rédigés après entretien par les assistants sociaux. Cette analyse montre à quel point la vie quotidienne est traversée de défis et combien les séquences des parcours réussis et de ceux qui échouent sont liées entre elles (pour plus de détails, voir Drilling 2004). Dans le cas de Mlle H., par exemple, c'est le divorce de ses parents et son placement en éducation surveillée qui l'ont amenée à demander spontanément l'accueil dans une communauté thérapeutique. Les consultations portent sur le soutien thérapeutique et les problèmes de drogue. La jeune fille décroche alors une place d'apprentissage et peut quitter l'aide sociale grâce à des bourses, à une pension alimentaire et à son salaire d'apprentie. Mais ses lacunes scolaires sont trop grandes et Mlle H. interrompt son apprentissage; elle chasse son ami de l'appartement. Tous ses petits boulots occasionnels ne suffisent pas à payer le loyer. Mlle H. s'endette, son propriétaire la met aux poursuites et la fait expulser peu après. Au même moment, les directives en matière d'aide sociale sont modifiées, Mlle H. voit son allocation de logement réduite et une décision du service social l'engage à rechercher un logement meilleur marché. Dans le même temps, la travailleuse sociale qui s'occupe d'elle lui trouve plusieurs emplois temporaires. Mais elle se remet à prendre de la drogue, ce qui rend difficile son maintien sur le marché de l'emploi. L'aide sociale lui annonce qu'elle transfère son dossier dans le groupe des personnes incapables de travailler. Quelques semaines plus tard, Mlle H., qui a maintenant 22 ans, quitte à nouveau l'aide sociale. Motif indiqué: «aucun».

Si nous adoptons une conception de la pauvreté englobant les aspects sociaux et culturels, il nous faut répondre à la question «pauvre une fois, pauvre pour toujours?» de façon plus nuancée qu'en nous contentant d'observer si la personne parvient à se libérer de l'aide sociale (donc de la dépendance matérielle). Car parler de pauvreté implique alors de considérer ensemble les aspects économiques, culturels et sociaux de sa situation (changement de perspective exprimé par le concept de pauvreté socioculturelle), mais aussi d'analyser avec précision la suite de son parcours. On observe des différences flagrantes: ainsi, environ 60% des jeunes adultes considérés par notre étude ont pu se libérer de l'aide sociale au cours de la période d'observation (30 mois), ce qui pourrait encourager à contredire la thèse de la consolidation de la pauvreté. Il faut préciser cependant que la moitié seulement des intéressés ont trouvé un travail leur permettant de ne plus être tributaires d'un transfert social. Les autres «émigrent» vers d'autres assurances sociales (AI, assurance-chômage) ou trouvent d'autres institutions de soutien (bourses, fondations). Une autre partie encore sort de l'aide sociale

Sorties de l'aide sociale et motifs, canton de Bâle-Ville, période de 1999 à 2003	
	Somme
N	1123
Sorties	63%
Motifs:	
Emploi	44%
Indemnités de chômage	9%
Invalidité / rente / aides	9%
Bourse / subside de formation / fondation	5%
Départ du canton	10%
Aucun motif visible	13%
Autre (p.ex. mariage / aide de la famille)	7%
Retour à l'aide sociale durant la période d'observation	28%

Source: Drilling (2006).

sans indication de motif ou quitte le canton. Dans ce dernier cas, soit la personne sollicite l'aide sociale dans un autre canton, soit elle parvient à se tirer d'affaire plus ou moins longtemps sans y recourir. Enfin, 28% des jeunes adultes qui ont quitté l'aide sociale y retournent, ce qui laisse supposer l'existence d'un «effet tourniquet».

Nous avons constaté en outre qu'une petite moitié seulement des personnes ayant quitté l'aide sociale ont trouvé ensuite un emploi fixe; les autres ont travaillé comme barman, caissière dans un fast-food, agente de télémarketing à temps partiel, etc. En d'autres termes, si l'aide sociale enregistre des sorties réussies, du point de vue des jeunes adultes il s'agit plutôt d'une entrée dans de nouveaux processus de précarité et d'instabilité. Autrement dit – pour ne considérer que l'aspect économique de la pauvreté – la thèse selon laquelle la pauvreté serait un problème ponctuel dans le parcours de vie ne tient que si l'on entend par pauvreté recours à l'aide sociale. Mais si l'on adopte une perspective plus large, les résultats indiquent plutôt un risque de *consolidation du manque et de la pauvreté*. En revanche, l'aide sociale représente une stratégie de coping pour des périodes limitées de la vie, et l'on n'y recourt que tant que les conseils et le soutien financier reçus représentent par rapport à la perte d'indépendance un avantage déterminant face à la difficulté de la situation à surmonter. Le moment où l'on se résout à y faire appel dépend de l'appréciation de la personne et des alternatives à l'aide sociale qui s'offrent à elle. A cet égard, il faudrait dire «aide sociale un jour, aide sociale pas pour toujours» (et non «pauvre un jour, pas pauvre pour toujours» comme dans Zwick 1994). Mais dans la perspective biographique (qui travaille avec une notion plus large de la pauvreté), pour une proportion de jeunes encore à quantifier, les transferts sociaux

«L'exclusion, c'est quand personne ne t'écoute
et que personne ne parle avec toi.»

devraient alimenter relativement longtemps, sinon en permanence, le portefeuille des «young urban poor» (Drilling 2004). Car après leur sortie de l'aide sociale, ces derniers sont aussi pour la plupart, du point de vue du marché de l'emploi, des «young working poor».

A part ces stratégies de repli, se pose également la question des facteurs influant sur les parcours biographiques continus. Nos constatations confirment largement les «facteurs de protection» identifiés par Holz et Puhlmann (voir tableau 4 dans l'article de G. Holz). Quelques extraits des entretiens que nous avons menés permettent de mettre ces facteurs en évidence.

Pour Mlle V., la personne de référence était sa grand-mère:

Mlle V.: Je dirais que tout ce qu'on peut s'imaginer de pire, je l'ai eu dans mon enfance. (...) Et puis j'ai fait, à neuf ans, peu avant la mort de ma mère, j'ai aussi fait une fois une tentative de suicide, dans mon enfance, quoi. C'était, aujourd'hui, en y repensant, c'était pas vraiment une tentative de suicide, j'ai simplement sauté du balcon, quand un enfant fait ça, c'est quand même très grave, non? J'ai toujours essayé comme ça de garder mes îles, mais mon père était malade, vraiment, un homme horrible. (...) Oui, et puis ma bonne île c'était ma grand-mère, la mère de ma mère donc, c'est vraiment ça quand je repense à mon enfance, je crois pouvoir dire aujourd'hui que c'est à elle que je dois d'avoir quand même gardé quelque part un noyau de santé en moi, elle était le bon cœur de la famille, et c'est vers elle que je suis toujours allée, c'est vraiment elle qui jusqu'à sa mort m'a donné ce que je ne recevais pas ailleurs. P22 (103:173)

Pour d'autres jeunes adultes aussi, rétrospectivement, une personne de référence joue un rôle central dans le début d'un renouveau après une enfance vécue comme socialement pauvre. Pour les uns, ce peut être un membre de la famille, pour d'autres un médecin ou une travailleuse sociale, comme pour Mlle Q., qui s'est réfugiée directement dans un centre d'intervention de crise:

Mlle Q.: Et puis ça a pété définitivement juste avant mes 14 ans. Alors j'ai décidé de me barrer, je supportais vraiment plus. Et alors je suis entrée au Foyer. (...) Et c'est là en théorie que la bonne vie a commencé, mais pour moi ça a été la chute. J'étais pas du tout habituée à tant de choses bien, rien qu'en théorie, il y avait tellement, comment dire, il y avait beaucoup trop de structure pour ma vie. P22 (306:391)

Il apparaît clairement que l'entrée dans une institution de sécurité sociale est liée à des attentes qui vont davantage dans le sens d'un remplacement de la famille que d'un complément. Il n'est pas rare que les jeunes y rencontrent des spécialistes qui valorisent leur personnalité, expérience qu'ils font souvent pour la première fois quand la relation parents-enfants n'est pas solide.

L'importance du travail de jeunesse ne doit pas être sous-estimée non plus: la fréquentation d'endroits comme la soupe populaire, les rencontres de chômeurs ou les lieux de rendez-vous dans l'espace public permettent aux jeunes, outre le soutien psychosocial reçu, de faire la connaissance de camarades qui se trouvent dans une situation sociale comparable. Les échanges font naître une identité commune et une culture du quotidien qui, si elle est encadrée par des professionnels, peut aussi rouvrir des perspectives au-delà du manque.

4 Perspectives

Pour une recherche sur la pauvreté adoptant la perspective biographique, les défis qui se posent à l'Etat social résultent surtout de deux faits: 1) plus la pauvreté commence tôt, plus elle est grande et plus elle dure longtemps, plus grands aussi sont ses effets sur la santé et sur les résultats scolaires; 2) la pauvreté dans l'enfance et l'adolescence peut avoir des répercussions sur la santé et le développement des compétences cognitives et sociales *même après* que la phase de pauvreté a été surmontée; autrement dit, à partir d'un certain point, les situations de pauvreté vécues dans l'enfance et la jeunesse agissent sur les phases ultérieures et sur le processus de développement, même si le manque n'est plus là («effets dormants») (Walper 1999, 302). La recherche révèle aussi qu'un cumul de risques apparaît «à haute dose» dans deux types de situation: d'une part, lorsque surviennent des *événements critiques de la vie*, par exemple déménagement dans une autre ville, séparation d'avec un des parents suite à un divorce, décès d'un parent ou des deux, maladie d'une personne proche ou de la personne elle-même, redoublement à l'école ou encore perte d'emploi d'un des parents; d'autre part, aux *étapes charnières du parcours de vie*, comme l'entrée au jardin d'enfants ou à l'école, ou l'entrée dans la vie active à la fin de la scolarité obligatoire.

Une politique de lutte contre la pauvreté ne peut donc pas être ramenée à la perspective d'une politique du marché du travail. Politique de pauvreté égale toujours aussi politique familiale, et politique familiale, politique sociale. Les recherches révèlent que le fait de disposer d'un capital social et culturel, donc la mise en place de relations et d'appartenances sociales utiles, ainsi que l'acquisition de compétences linguistiques et d'un titre de formation, constituent pour le développement d'une personnalité apte à se confronter activement et productivement au monde des avantages initiaux tout aussi importants que les ressources économiques.

S'agissant de la cohérence de la politique sociale, une conclusion s'impose: il s'agit de regrouper au niveau structurel les aides légales et les offres bénévoles, à l'heure actuelle largement dispersées. Il faut que les efforts accomplis aujourd'hui sur le plan de la collaboration interinstitutionnelle dans l'administration publique surtout se poursuivent, au-delà de sa structure interne, par une coopération avec les offres professionnelles de travail social. Au lieu donc de considérer le jeune du point de vue des institutions et de leurs intérêts, il convient de le placer au centre de la réflexion et de répondre à la question: quelles tâches de conseil, d'encadrement et de suivi doivent être accomplies par quelle institution à quel moment de son parcours biographique? C'est seulement en procédant de la sorte que l'on peut créer des opportunités de concrétisation d'un projet de vie et réagir activement aux stratégies de repli adoptées par les jeunes, lesquelles – comme le montre la recherche sur l'enfance – risquent d'avoir des conséquences irréversibles sur l'évolution de leur parcours.

Pour le travail social également, l'adoption de la perspective biographique devrait déboucher sur un maillage plus serré de l'offre. Ce qui

«On est exclu quand on ne veut pas la même chose que les autres
ou quand on n'a pas les mêmes idées que les autres.»

complique la chose dans les villes surtout, c'est que de nombreuses approches, comme le travail social en milieu scolaire ou l'éducation de proximité, ont été développées ces dernières années en réponse à des problématiques particulières et que ces structures s'appuient sur des responsables divers, dont les objectifs ne coïncident pas forcément. Chercher à s'accorder ici sur une stratégie commune dans le cadre d'une «culture de la croissance de l'individu» – cette *Kultur des Aufwachsens* que prône le ministère allemand de la famille (Bundesministerium für Familie – Senioren – Frauen und Jugend 2002) – devrait inciter à réfléchir moins à ce qui différencie les offres et davantage à des objectifs qui dépassent les limites des divers champs d'action.

Je ne cacherai pas – et je l'ai d'ailleurs déjà dit – qu'une politique aussi large de lutte contre la pauvreté devrait représenter davantage qu'une réaction de plus aux résultats de la recherche sur la pauvreté des enfants et des jeunes. Il conviendrait sans doute de repenser le système de sécurité sociale, notamment sous l'angle de son rapport avec la société civile. Un tel changement de paradigme nécessite un certain courage, car s'il est vrai que les solutions pratiquées aujourd'hui pour améliorer ponctuellement certains éléments du système suffisent à court terme pour atteindre des objectifs purement budgétaires, elles ne sont guère appropriées pour répondre au phénomène de l'exclusion sociale par une stratégie d'intégration à même de réduire la probabilité d'une transmission héréditaire de la pauvreté.

Offre d'aide à la jeunesse / promotion de la jeunesse			
	Travail jeunesse dans le cadre des loisirs	Travail social en milieu scolaire	Educateurs de rue ou de proximité
Groupes cibles	jeunes en général	jeunes en général jeunes socialement défavorisés	jeunes socialement défavorisés jeunes dans l'espace public
Objectifs	Encouragement du développement individuel et social de la personnalité Renforcement et soutien des compétences sociales et de l'aptitude à résoudre les problèmes Soutien en cas de conflit et dans des situations de crise Apprentissage de l'autodétermination et de la prise de responsabilité sociale Compensation des handicaps sociaux et prévention de la marginalisation Contribution à l'intégration sociale et à l'identification avec la communauté		
Lieu	Loisirs	Ecole	Espace public
Méthodes	projets, travail en groupe, travail communautaire, aide individuelle		
Exemples	• Conseil / aide ponctuelle • Mise sur pied d'un lieu de rencontre • Projets participatifs dans le domaine des loisirs et l'espace public • Lobbying politique	• Conseil (individuel ou en groupe) • Travail thématique en groupe (sexualité, violence, image de soi) • Participation à des groupes de parents • Participation à des projets dans l'école • Collaboration sur des thèmes généraux	• Conseil / aide ponctuelle • Travail / réseautage dans l'espace social • Projets thématiques (violence, drogue, aménagement de l'espace public, etc.) • Aide à l'orientation professionnelle • Lobbying politique

5 Bibliographie

- Bourdieu, P. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement.*, Paris: Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. 1983. «Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital», in R. Kreckel (éd.), *Soziale Ungleichheiten. Soziale Welt Sonderband 2*, 183–98. Göttingen: Otto Schwartz & Co.
- Bundesministerium für Familie – Senioren – Frauen und Jugend 2002. *Jugendhilfe und die Kultur des Aufwachsens. Der Beitrag der Träger der Kinder- und Jugendhilfe zur Bildung und zur Entwicklung von Lebenskompetenz.* [Online]: www.bmfsfj.de/RedaktionBMFSFJ/Abteilung5/Pdf-Anlagen/PRM-23600-Eckpunktepapier,property=pdf,bereich=rwb=true.pdf.
- Chassé, K. A., Zander, M. et Rasch, K. 2005. *Meine Familie ist arm. Wie Kinder im Grundschulalter Armut erleben und bewältigen.* Wiesbaden: VS-Verlag.
- Dalcher, M. et Schäuble, S. 2003. *Achtung, hier arbeitet das Klientel... Coaching bei jungen Erwachsenen in der Sozialhilfe.* Bâle: Haute école spécialisée de travail social des deux Bâle. Travail de diplôme.
- Drilling, M. 2003. *Die Basler Sozialhilfestudie zur Armut von jungen Erwachsenen. Teil 1: Zum Stand der Armutsforschung in der Schweiz.* Bâle: Haute école de pédagogie et de travail social. [Online]: www.jugendarmut.ch (version étendue du texte concernant «la recherche sur la pauvreté en Suisse» pour la publication Drilling (2004) «Young urban poor», Wiesbaden: VS-Verlag).
- Drilling, M. 2004. *Young urban poor. Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten.* Wiesbaden: VS-Verlag.
- Drilling, M. 2006. «Young Urban Poor: Handlungsstrategien in kontingenten Biographieverläufen», in J. Mansel and H. Kahlert (éd.), *Arbeit und Identität im Jugendalter. Die Auswirkungen der gesellschaftlichen Strukturkrise auf Sozialisation*, 93–112. Weinheim: Juventa.
- Geissler, H. 1976. *Die neue Soziale Frage. Analysen und Dokumente.* Fribourg en Brisgau: Herder.
- Haeberlin, U., Imdorf, C. and Kronig, W. 2004. *Von der Schule in die Berufslehre. Untersuchungen zur Benachteiligung von ausländischen und weiblichen Jugendlichen bei der Lehrstellensuche.* Berne: Haupt.
- Hofmann, C., Nadai, E. et Sommerfeld, P. 2001. *Verstecktes Leid unter Armut. Wie betroffene Kinder und ihre Eltern die Situation wahrnehmen und bewältigen.* Soleure: Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest. Discussion Paper 2001–S01–01.
- Hübinger, W. 1996. *Prekärer Wohlstand. Neue Befunde zu Armut und sozialer Ungleichheit.* Fribourg en Brisgau: Lambertus.
- Huster, E.-U. 2002. «Kinder zwischen Armut und Reichtum», in C. Butterwegge et M. Klundt (éd.), *Kinderarmut und Generationenungerechtigkeit*, 43–55. Opladen: Leske und Budrich.
- Kronig, W. 1996. «Besorgniserregende Entwicklungen in der schulischen Zuweisungspraxis bei ausländischen Kindern mit Lernschwierigkeiten», *Vierteljahresschrift für Heilpädagogik und ihre Nachbargebiete*, (1): 62–79.

«Pour ne pas devenir pauvre, je dois bien travailler à l'école
et apprendre beaucoup de choses, pour pouvoir apprendre un bon métier.
Alors je peux gagner beaucoup d'argent et je ne serai pas pauvre.»

- Künzler, G. et Knöpfel, C. 2002. Les pauvres vivent moins longtemps: couche sociale, mortalité et politique de l'âge de la retraite en Suisse. Lucerne: Caritas Suisse.
- Lauterbach, W. et Lange, A. 1998. «Aufwachsen in materieller Armut und sorgenbelastetem Familienklima. Konsequenzen für den Schulerfolg von Kindern am Beispiel des Übergangs in die Sekundarstufe I», in J. Mansel et G. Neugebauer (éd.), *Armut und soziale Ungleichheit bei Kindern*, 106–28. Opladen: Leske und Budrich.
- Leu, R. E., Burri, S. et Priester, T. 1997. *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*. Berne: Haupt.
- Office fédéral de la statistique 2006. *La statistique de l'aide sociale 2004. Premiers résultats nationaux*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique 2007. *La statistique de l'aide sociale 2005. Résultats nationaux*. Actualités OFS, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique 2007. «La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005», Actualités OFS, Situation économique et sociale de la population, mars 2007.
- Rüesch, P. 1999. *Gute Schulen im multikulturellen Umfeld*. Zurich: Orell Füssli.
- Salzgeber, R. 2005. *Kennzahlenvergleich Sozialhilfe in Schweizer Städten. Berichtsjahr 2004*. Initiative des villes.
[Online]: www.staedteinitiative.ch.
- Schaffner Baumann, D. 2003. *Die Basler Sozialhilfestudie zur Armut von jungen Erwachsenen. Teil 2: Bewältigung einer risikoreichen Statuspassage*. Bâle: Haute école de pédagogie et de travail social.
- Sen, A. (éd.) 2000. *Der Lebensstandard*. Hambourg: Europäische Verlagsanstalt.
- Sen, A. 2000b. *Repenser l'inégalité*. Paris: Seuil.
- Stanat, P. et Artelt, C. 2002. *PISA 2000: Die Studie im Überblick. Grundlagen, Methoden, Ergebnisse*. Berlin: Max-Planck-Institut für Bildungsforschung.
- Streuli, E. et Bauer, T. 2002. *Working poor in der Schweiz. Konzepte, Ausmass und Problemlagen aufgrund der Daten der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- UNICEF 2005. *La pauvreté des enfants dans les pays riches 2005*. Florence: Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- Walper, S. 1999. «Auswirkungen von Armut auf die Entwicklung von Kindern», in A. Lepenies, G. Nunner-Winkler, G. E. Schäfer et S. Walper (éd.), *Kindliche Entwicklungspotentiale. Normalität, Abweichung und ihre Ursachen*, 292–360. Munich: Deutsches Jugendinstitut.
- Zwick, M. M. 1994. «Einmal arm, immer arm?» in M. M. Zwick (éd.), *Einmal arm, immer arm? Neue Befunde zur Armut in Deutschland*, 7–20. Francfort: Campus.

Lutter contre la pauvreté: une détermination collective

Stéphane Rossini

Prof., Master HES-SO en action et politiques sociales, EESP, Lausanne
et Université de Genève. Conseiller national

La société de richesse et de forte consommation de biens et services à laquelle appartient la Suisse produit inexorablement des exclus. Si l'opulence est visible de part et d'autre du pays, la pauvreté se cache et est cachée. Le marché de la construction est en surchauffe: villas particulières et résidences secondaires aspirent les placements par milliards de francs. Le marché des loisirs s'accroît fortement. Banques, assurances, pharmaceutique et industrie d'exportation font du printemps un espace national de répartition des juteux bénéfices aux actionnaires et d'annonce des salaires indécents de quelques CEO. Tout cela est incontestablement bon pour le Produit intérieur brut et les politiciens. Ce n'est pas forcément le cas pour la Société, en proie à d'autres éléments de croissance: les inégalités et les injustices.

Il ne s'agit pas de jouer les esprits chagrins, mais au-delà de l'apparente impression de bonheur général, une autre réalité sévit, peu médiatisée, silencieuse, révélant des lacunes de la solidarité. Elle est vécue par des gens victimes de précarité et d'exclusion, et qu'on ne peut repérer sur le bord des chemins. Or, ces citoyennes et citoyens se comptent par dizaines de milliers. Ils ne parviennent à faire entendre leur voix, étouffée par la richesse générale, l'ignorance ou l'hypocrisie.

Action scientifique¹ et engagement politique constituent un espace privilégié d'observation de la manière dont émerge un problème social, jusqu'à ses conséquences en termes d'action sociale, en passant par sa légitimation politique. Je prétends que la lutte contre la pauvreté n'appartient pas, en Suisse, à la conscience collective, encore moins à la conscience politique. Ni objectifs, ni stratégies d'actions rigoureuses et cohérentes ne sont pensés et structurés pour lutter contre ce fléau. Les pauvres ont été comptés, certains s'en sont satisfaits, en l'occurrence peu perspicaces. On n'a guère souhaité comprendre leur vécu et les processus de paupérisation. Pas surprenant, quand on nie ou sous-estime un phénomène. Néanmoins, qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou pas, la Suisse devra bien admettre qu'elle fabrique des pauvres et que ces pauvres ont un droit non seulement à des aides matérielles, mais encore à de la dignité.

¹ Rossini S. (sous la direction de), *Les pauvretés cachées en Suisse. Analyse qualitative des processus de précarisation et perspectives d'action sociales*, Rapport de recherche, Fonds national de la recherche scientifique PNR 45, Université de Neuchâtel, 2002, 266 pages

Rossini S., Favre-Baudraz B., *Les oubliés de la protection sociale ou le non-sens du ciblage des prestations*, Réalités sociales, Lausanne, 2004, 150 pages

«Pour ne pas être pauvre, je vais à la gare et je chante une
belle chanson, comme ça on me donne peut-être de l'argent.»

Responsabilité politique

Incontestablement, dans le pays figurant parmi les plus riches de la planète, les moyens humains et matériels pour conjurer ce mauvais sort ne manquent pas. Faut-il que s'instaure une volonté politique pour que les acteurs concernés mettent en œuvre une action commune! Or, tel n'est pas le cas.

Côté politique, plus particulièrement au niveau fédéral, on se contente d'observer les problèmes des autres, notamment ceux des cantons et des villes. Le jeu du «Pierre noir» s'érige en stratégie. Quand un problème surgit, on évite de le résoudre, recherchant le biais institutionnel et formel pour le transmettre à d'autres. Ainsi, la Confédération – par le Conseil fédéral – n'entend pas s'immiscer dans la problématique de la pauvreté, considérant qu'elle relève constitutionnellement des cantons et des communes. Il n'en faut pas plus pour que le Gouvernement refuse systématiquement d'entrer en matière sur les (modestes) velléités du Parlement d'interférer dans ce domaine².

La diversité des pratiques sociales entre les cantons ou les dynamiques intersectorielles qui sous-tendent la prise en charge des conséquences de la pauvreté militent en faveur de démarches décloisonnées. Celles-ci ne sauraient se restreindre aux frontières cantonales, voire communales (ou des villes). Le formalisme institutionnel qui oppose Confédération et cantons est désuet et inapproprié. Il privilégie le fonctionnement des institutions à la solution des problèmes. Entre fédéralisme, libéralisme, assistance et «responsabilité individuelle», il y a très peu de chance de disposer des majorités nécessaires pour mettre en œuvre un processus de lutte contre la pauvreté d'envergure nationale.

Dans le même temps, cantons et communes subissent une très forte croissance des demandes et charges d'aide sociale. Le nombre de bénéficiaires sollicitant des prestations d'aide illustre l'évolution des problèmes de précarité. Une évolution qui doit se lire dans le contexte général d'affaiblissement des assurances sociales et des difficultés de trouver une issue dans le monde du travail pour ces populations fragilisées. Les restrictions pratiquées dans l'assurance-chômage et les pressions sur l'assurance invalidité, par exemple, se répercutent immédiatement sur les régimes cantonaux. Plusieurs cantons ont ainsi observé des accroissements de dépenses très importants, jusqu'à plus de 20% ces dernières années. Cette ampleur démontre de vrais problèmes. On ne saurait y voir de simples abus! Dans ce contexte, les villes constituent sans aucun doute un pôle d'attractivité pour les personnes dans le besoin. L'anonymat relatif facilite le recours à des prestations d'assistance encore très largement considérées comme humiliantes et discriminantes dans les villages et les campagnes, où pression sociale et stigmatisation influencent les comportements.

² Voir le sort réservé aux interventions parlementaires déposées au cours de la législature 2003–2007, ou celles de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national en matière de lutte contre la pauvreté (dont l'avancement du projet de prestations complémentaires pour familles).

Il s'avère donc particulièrement dommageable qu'aucune dynamique prospective et volontariste globale ne soit actionnée par les responsables des politiques économiques et sociales pour combattre ce fléau. Les actions «en amont», sous l'angle de la prévention, sont rares. Les processus «réparateurs» demeurent donc la règle. Ils comportent en eux un danger d'immobilisme ou de passivité.

Subsidiarité

Côté société civile, les associations sans but lucratif ont un rôle important dans l'aide aux démunis. Historiquement, elles ont d'ailleurs précédé la mise en place de l'Etat social. Elles complètent désormais judicieusement les organismes publics, notamment en raison de conditions d'accès moins contraignantes. Les personnes rechignant à solliciter l'aide sociale publique préfèrent l'anonymat et l'accès moins formel des associations privées. Pourtant, certaines associations adoptent des attitudes contradictoires, comme si elles voulaient se «réserver» «leurs pauvres»! Comme si la peur de perdre des «clients» existait, provoquant une sauvegarde de leur raison d'être et une sorte de mainmise sur les personnes en situation de précarité.

Malheureusement, ce champ d'intervention sociale est particulièrement peu connu en Suisse. Il n'a jamais fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Son apport à l'action sociale – et à la cohésion sociale du pays – et ses effets ne sont pas mesurés. On connaît certes, quantitativement, les acteurs qui fondent le tissu associatif. On connaît par contre très mal les prestations allouées, les charges qui en découlent et les synergies avec les organismes publics. Enfin, on ne connaît rien des bénéficiaires et de l'impact des prestations des associations. Une telle situation hypothèque la capacité d'élaborer une complémentarité des stratégies, publiques et privées, nécessaires pourtant pour accroître les effets de la lutte contre la pauvreté.

Car l'acteur associatif est incontournable dans la mise en œuvre des politiques sociales suisses. Au nom de la complémentarité des actions et de l'optimisation des effets recherchés, l'Etat devra non seulement reconnaître l'action privée, mais la soutenir. Reste à résoudre quelques questions centrales. De quelle subsidiarité veut-on? Sur quels principes doit-elle se fonder et quelles formes doit-elle prendre en matière de lutte contre la pauvreté? Quels sont les moyens à allouer pour qu'elle produise des effets adéquats? Sans connaissances rigoureuses du terrain associatif, les réponses à ces questions sont illusoire. De plus, ces lacunes comportent le risque de générer l'immobilisme; celui de la défense de situations acquises, au détriment d'une évolution dynamique, en adéquation avec l'évolution des problèmes sociaux. Si la subsidiarité fait indéniablement sens, pour conserver et renforcer sa pertinence, ce n'est pas en autarcie, mais en interdépendance avec l'action publique qu'elle devra se développer.

«Pour ne pas être exclu, je dois simplement laisser les autres gens et les autres enfants tranquilles, ou jouer avec eux s'ils le veulent.»

Les jeunes aussi!

Les populations au risque avéré de marginalisation ou d'exclusion sont connues. «Working poor», migrant, famille monoparentale, petit indépendant, personne sans formation, toxicodépendante ou invalide, chômeur de longue durée, rentier ou malade, sont susceptibles, plus que d'autres, de subir les affres de la pauvreté. L'émergence de ce phénomène chez les jeunes s'ajoute aussi, malheureusement, à une liste déjà trop longue. Les jeunes ont désormais le triste honneur d'apparaître dans ce palmarès qu'on ne saurait considérer simplement comme statistique.

Leur situation et leur positionnement difficile sur le marché du travail ont provoqué une précarisation durable. De 2001 à 2005, le chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) a passé de 1,5 à 5,1 %³ et s'avère de 30 % supérieur au taux global de chômage. Malgré la baisse sensible de ce taux en 2006 (4,3 %), il existe de toute évidence un problème de passage entre la phase de formation (professionnelle ou études) et l'entrée dans la vie active. Si les perspectives semblent positives au regard de l'évolution démographique favorable aux jeunes et de croissance générale, il n'en demeure pas moins que précarité, pauvreté ou exclusion demeurent une trop sombre réalité. Elle doit être prise au sérieux et déboucher sur des mesures prioritaires, dynamiques, volontaristes.

Des titres accrocheurs ou des bonnes intentions appuyant la publication de recherches en sciences sociales ou celle de statistiques officielles sont insuffisants pour inverser les tendances. La nécessité de lier prise de conscience et pressions politiques est un enjeu majeur, pour autant que les autorités réagissent positivement, sans laxisme.

Transparence et action

Pour décider correctement, il faut en principe connaître. Tel n'est cependant pas forcément la règle! Le processus de décision «en connaissance de cause» relève bien souvent de l'illusion. Slogans et a priori animent et sous-tendent la discussion politique. Les mythes ont, par définition, la vie dure. Des jeunes au chômage? «Des bons à rien; des fainéants; des profiteurs». Ce discours sévit. Il tue le débat, empêche toutes mesures contraignantes. La banalisation qui s'en suit conduit à la négation de la légitimité politique d'agir. Se pose dès lors la question de la conscientisation des décideurs et leur connaissance des mécanismes complexes qui sous-tendent les phénomènes sociaux et les développements.

L'accélération des mutations socio-économiques des pays développés exacerbe la complexe imbrication entre l'économie et le social. Elle impose aux organes décisionnels l'élaboration de nouveaux instruments d'analyse pour accompagner les processus de décision. En sus de l'urgence fréquente, la pluridisciplinarité s'institue comme une condition impérative de compréhension des phénomènes et d'orientation

³ Voir: Weber B., *La situation des jeunes sur le marché du travail*, in *La vie économique*, SECO, Berne, 3-2007, pp. 52-54.

de l'action. Or, on met rarement en perspectives les données sur les multiples et complexes évolutions des modes de production, les conséquences sur les conditions de travail et les relations au système de protection sociale.

En Suisse, pays reconnu pour l'insuffisance de ses moyens statistiques consacrés au champ social, sans structures permanentes de recherche ou d'évaluation garantissant la continuité des démarches scientifiques, d'innombrables travaux sont entrepris, sollicités par les administrations ou les acteurs sociaux (associations professionnelles ou syndicales, organes d'application législative, etc.) pour soutenir les aménagements des régimes sociaux. Ils sont cependant ponctuels et partiels. Ils ne s'inscrivent pas dans une conception générale cohérente. Des lacunes crasses ont été comblées (comptes globaux de la protection sociale, statistique de l'aide sociale, encore lacunaire cependant), d'autres demeurent problématiques: absence de statistique des institutions privées ou des bénéficiaires des régimes sociaux, absence de connaissance des effets «transferts» des prestations sociales en matière de pauvreté, par exemple. Les effets des décisions politiques dans un régime sur les autres régimes de protection sociale sont mal étudiés (liens entre chômage, invalidité, prévoyance vieillesse, aide sociale, par exemple), notamment s'agissant des flux de bénéficiaires ou des transferts financiers. Qui établit des liens, par exemple, entre l'endettement des jeunes par le petit-crédit, les tensions et conflits familiaux, la violence, le chômage, l'exclusion, etc.? Personne, si ce n'est des travailleurs sociaux, mis aussi sous la pression des contraintes financières des administrations publiques, et souvent accusés de laxisme...

Ainsi, le «coup par coup» et les visions sectorielles, cloisonnées, l'emportent sur la démarche d'ensemble. L'évolution des problèmes sociaux renforce la conscience de cette faiblesse. Peu à peu, on reconnaît que des outils de connaissance structurés, pertinents et disponibles font défaut, ce qui pose la question de la crédibilité des décisions. Qui l'emporte, de l'idéologie ou de la compréhension de la réalité sociale? Trop fréquemment, l'idéologie et le sens commun font référence. Ainsi, au nom du fédéralisme, de la subsidiarité ou encore de la responsabilité individuelle, il devient aisé de réfuter la nécessité d'agir en matière de lutte contre les pauvretés.

Eviter le ciblage

Depuis une vingtaine d'années, dans le débat politique suisse, l'expression «politique de l'arrosoir» fait office d'argumentation contre les prestations à caractère universel, attribuées à l'ensemble d'une catégorie d'individus, quels que soient leurs moyens ou leurs besoins, par les régimes fondés sur le principe d'assurance. Cette notion du sens commun, illustrée par l'image de l'arrosoir, qui déverse généreusement son eau sans souci de sélectionner les plantes qui en ont le plus grand besoin – ou qui le méritent, rationalise l'idée qu'il serait sage et louable de veiller à une saine gestion des moyens disponibles. Offrir des prestations puisées dans les caisses de la collectivité à des personnes dont le besoin est mis en doute n'est-il pas un exemple patent de gaspillage? Nul besoin

de pousser l'argumentation plus loin, encore moins la réflexion, car l'évidence du bon sens parle d'elle-même. Pourtant, que signifie cibler les prestations en faveur de ceux qui en ont le plus besoin? La crainte de dilapider les finances publiques ne suffit pas à justifier l'impasse d'une réflexion sur le sens de telles mesures.

Le ciblage des prestations apparaît comme une «bonne idée», permettant pour une fois de privilégier ceux qui le sont le moins, en leur réservant des prestations dont ils seraient les uniques bénéficiaires. Pourtant, ces mesures engendrent des charges administratives importantes pour établir des limites d'ayant-droit, déterminer, contrôler, mettre en place tout un dispositif d'attribution des prestations et veiller à ce que les conditions soient remplies. De plus, elles ont un coût symbolique élevé. En légitimant le principe des conditions de besoin contre le principe de l'égalité des citoyens par les assurances, le ciblage des prestations ouvre une brèche dans l'unité de la cohésion sociale en accréditant deux catégories de citoyens, ceux qui ont besoin de l'aide de l'Etat et ceux qui sont pleinement capables d'assumer leur destinée et celle de leur famille. Revoilà le clivage entre les uns et les autres, qui se décline en termes de capacité et de dignité. Quelle représentation de la société permet de justifier ce clivage entre ceux qui ont besoin du soutien de la collectivité et ceux qui peuvent s'en passer? Disons-le catégoriquement: il s'agit d'une fausse bonne idée, d'un a priori bon sens.

L'universalité des prestations d'assurances sociales a permis d'effacer – ou pour le moins, d'atténuer – la honte liée au geste de recevoir d'autrui ses propres moyens de subsistance. Redonner au ciblage des prestations des lettres de noblesse constitue une régression de la politique sociale vers la charité plutôt que vers la notion de droits sociaux contribuant au maintien de la paix sociale.

Evitons, notamment dans la lutte contre la pauvreté des jeunes, de privilégier une logique négative. Ce sont des politiques et une stratégie globales qu'il incombe aux autorités fédérales et cantonales de mettre en œuvre, en dépassant les barrières institutionnelles et les cloisonnements des politiques publiques. De la formation aux assurances sociales, en passant par la protection du travail, les collaborations entre politique et économie sont urgentes. Notre société n'a pas le droit d'hypothéquer les chances de réussite des jeunes générations, qui feront l'avenir.

Economie et société

Pour y parvenir, il s'agira, enfin, de reconsidérer la suprématie et l'indépendance de l'économie. Le politique devra se réapproprier les fondements de la relation entre société et économie. Lorsque l'exclusion guette, il faut rappeler à l'économie son rôle et sa responsabilité de contribuer à la prospérité de l'ensemble. Elle ne peut fonctionner en vase clos.

L'entreprise appartient certes aux acteurs entrepreneurs – propriétaires, mais elle fonctionne grâce aux formations et autres infrastructures et aides publiques, à la recherche développée dans les hautes écoles, aux

salariés. Par ses impacts sur les ressources naturelles et l'environnement, elle relève, comme toute activité individuelle, des préoccupations de toute la population. Si elle produit des revenus pour la plupart, des richesses pour une petite minorité, si elle est un espace privilégié de participation et d'intégration sociales, elle peut aussi rendre malade ou invalide, exclure ou discriminer; elle peut polluer, absorber du territoire, s'arroger un pouvoir disproportionné et influencer les fonctionnements démocratiques. Si l'entreprise est certes «privée», l'économie ne peut être que sociétale, dans le sens où elle nous concerne tous.

Il appartient dès lors à l'autorité politique d'affirmer que le chômage des jeunes est intolérable et que l'éradiquer devient une priorité. Le politique dispose de toute légitimité pour imposer des règles qui, en fin de compte, serviront la prospérité de toutes et tous. Economie et social sont indissociables. C'est au politique de le réaffirmer, sans ambiguïté. La cohésion sociale et celle de la nation sont deux valeurs essentielles. Les sous-estimer et les négliger constitueraient une erreur fondamentale. En ce sens, la lutte contre la pauvreté est clairement tributaire d'une détermination qui, pour aboutir, se doit d'être collective.

«Si je suis pauvre, je risque d'être exclu. Si je suis riche, je risque d'être reclus. Je trouve les deux choses pas bien.»

Recommandations politiques

1. Un tabou à briser

- La pauvreté reste un sujet tabou en Suisse. Synonyme d'échec dans une société fondée sur la consommation et la réussite individuelle, elle est le plus souvent niée ou cachée.
- Reconnaître l'existence de la pauvreté des enfants et des jeunes, c'est admettre que cette question n'est pas purement conjoncturelle et économique, mais qu'il s'agit d'un problème de société qui dépasse le cadre individuel et auquel il est urgent d'apporter les réponses structurelles adéquates.
- La CFEJ souscrit entièrement à l'exigence de mettre en place une stratégie globale de lutte contre la pauvreté qui accorde une importance toute particulière à la situation des enfants et des jeunes, comme le demande une motion adoptée par le Conseil national et le Conseil des Etats. La CFEJ soutient également l'exigence de la CSIAS¹ de mettre en place une stratégie intégrée contre le risque de pauvreté des jeunes adultes.

Recommandations		Destinataires
1.1	Reconnaître l'importance du problème de la pauvreté des enfants et des jeunes en Suisse.	Confédération Cantons
1.2	Réaliser des statistiques et des enquêtes précises et régulières sur la pauvreté des enfants et des jeunes.	Hautes Ecoles
1.3	Affiner la compréhension du phénomène par des recherches ciblées sur la pauvreté des enfants et des jeunes.	
1.4	Elaborer, dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté, des recommandations qui débouchent sur des actions concrètes améliorant les conditions de vie et les perspectives des enfants et des jeunes.	

2. Améliorer l'accès et accroître l'offre en matière d'accueil extra-familial

- La petite enfance² constitue une phase fondamentale pour le développement physique et psychosocial de l'enfant. Le manque de ressources matérielles et immatérielles pendant cette période influe défavorablement sur le développement de l'enfant et peut avoir des conséquences négatives à long terme, que ce soit en matière de santé, de possibilités de formation ou d'insertion sociale. De ce fait, la petite enfance mérite une attention accrue de la part de tous les acteurs concernés, à savoir la famille, l'ensemble des institutions étatiques, la société civile³, mais aussi l'économie.
- Des études prouvent que l'accueil extra-familial, à condition qu'il soit de bonne qualité, basé sur des normes d'encadrement et sur la qualification du personnel éducatif, a des effets positifs en termes de socialisation et d'intégration, notamment pour les enfants allophones.
- Une véritable politique de la petite enfance dépasse cependant la question de l'accueil extra-familial pour comprendre «... l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics et les autres acteurs de la scène politique pour aménager les conditions matérielles et institutionnelles de la prise en charge éducative».⁴

Recommandations		Destinataires
2.1	Réaliser des études et établir des statistiques pour évaluer l'offre d'accueil extra-familial et en identifier les lacunes, pour mieux connaître le profil des familles qui y recourent et analyser les effets sur le développement des enfants.	Confédération Cantons
2.2	Promouvoir un rôle plus actif de la Confédération dans le monitoring et la coordination des programmes et mesures.	Communes / Agglomérations
2.3	Augmenter les capacités d'accueil extra-familial tant au niveau préscolaire que parascolaire et assurer une distribution territoriale équitable et répondant aux besoins. Pour ce faire, il faut notamment prolonger le programme d'impulsion de la Confédération et impliquer davantage l'économie ⁵ et la société civile.	Société civile Entreprises
2.4	Promouvoir et garantir: • une égalité dans l'accès aux places d'accueil extra-familial indépendamment du niveau socio-économique de la famille par des mesures de discrimination positive ou par la fixation d'objectifs; • une information active et claire, atteignant également les familles allophones, sur les possibilités d'accueil extra-familial et les procédures pour en bénéficier; • une organisation flexible du temps d'ouverture des places d'accueil extra-familial tenant compte des horaires de travail des parents tout en respectant le bien de l'enfant (ex. nombre limité d'heures consécutives de prise en charge).	
2.5	Promouvoir d'autres offres d'accueil telles que des espaces parents-enfants ou des offres de conseil et d'information dans les quartiers.	
2.6	Garantir l'accessibilité financière et sociale de cours de sport, de musique ou d'expression artistique destinés aux enfants en âge préscolaire.	

3. Une scolarité obligatoire dès 4 ans, des horaires harmonisés et un encadrement extrascolaire renforcé

- La mise en place d'une école enfantine dès l'âge de 4 ans, qui offre une transition souple entre le jardin d'enfants et l'école dite «obligatoire», répond à des objectifs d'intégration, de socialisation et d'égalité des chances, en particulier pour les enfants allophones.
- L'harmonisation des horaires scolaires, ainsi que le renforcement des offres d'encadrement extrascolaire, visent à soutenir l'élève dans ses apprentissages et à épauler les parents dans leurs tâches éducatives, en leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Ces mesures ont pour objectif non seulement d'éviter de laisser des élèves en difficulté scolaire ou sociale sur le bord du chemin, mais également de soutenir les familles socialement défavorisées.
- Il est donc urgent d'examiner de manière approfondie la formation précoce au sein du système éducatif et de réorganiser le déroulement scolaire afin d'offrir à tous les enfants, en tenant compte de leur développement, les meilleures expériences et perspectives de formation possibles.

Recommandations		Destinataires
3.1	Rendre l'école enfantine obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans.	CDIP
3.2	Harmoniser les horaires scolaires en tenant compte des spécificités locales.	Cantons
3.3	Organiser l'enseignement par périodes blocs ou sur le mode de la journée continue de l'écopier; développer l'offre de structures de jour afin de répondre aux besoins et aux spécificités locales (cantines scolaires par exemple).	Communes
3.4	Mettre en place des mesures de soutien et de différenciation pédagogiques, tant structurelles qu'individuelles, pour les élèves qui ne parviennent pas à remplir les exigences de base.	Ecoles
3.5	Généraliser les devoirs surveillés afin de renforcer l'égalité des chances entre les élèves.	

4. Accroître la perméabilité des filières scolaires

- Les études PISA montrent que les pays les plus performants sont aussi ceux qui assurent le mieux l'égalité des chances (Finlande, Suède, Canada par exemple): l'hypothèse selon laquelle la démocratisation des études engendrerait une baisse du niveau des performances est ainsi invalidée. En assurant de meilleures chances aux plus défavorisés, on élève en même temps le niveau moyen de l'ensemble des écoliers.
- Un second constat fait lors des études PISA est que la majorité des pays ayant obtenu les meilleurs résultats ont un système scolaire intégrant tous les élèves et ne sélectionnant pas ou peu les jeunes avant la fin du secondaire supérieur.

Recommandations		Destinataires
4.1	Réduire le caractère sélectif des systèmes scolaires et renforcer la perméabilité des filières.	Cantons
4.2	Offrir aux élèves un soutien individuel (coaching) pour leur permettre d'atteindre les standards nationaux de formation.	CDIP

5. Une responsabilité accrue de l'Etat en matière d'insertion des jeunes dans le monde professionnel

- Comme le souligne la CSIAS, le principal facteur de pauvreté et d'exclusion sociale des jeunes est une intégration trop précaire ou non réussie sur le marché du travail; une insertion professionnelle ratée est très difficile à rattraper. Dès lors, la possibilité de suivre une formation professionnelle de base doit constituer la première des priorités, et elle doit être offerte à toutes et à tous (y compris aux jeunes sans-papiers).
- Pour permettre à chaque jeune de se former et de se développer autant que ses capacités le permettent, afin de s'insérer durablement dans le monde du travail, l'Etat doit mettre en place une stratégie à long terme. Dans cette perspective, la CFEJ demande que l'Etat ait un devoir de formation au-delà de la scolarité obligatoire, de même qu'un devoir d'insertion professionnelle. Ce dernier doit se traduire par un accompagnement et un suivi des jeunes, depuis le degré secondaire I jusqu'à l'intégration durable dans le monde du travail.
- Par ailleurs, compte tenu de l'évolution rapide des qualifications demandées, il importe d'améliorer la formation générale des jeunes, de même que l'acquisition de compétences clés.

Recommandations		Destinataires
5.1	Renforcer les services d'orientation professionnelle pour assurer un suivi individualisé de chaque jeune: élaboration d'un projet professionnel, stratégie pour atteindre l'objectif, accompagnement dans les démarches. Intensifier la collaboration entre orienteurs professionnels et enseignants de la formation professionnelle.	Confédération Cantons Ecoles professionnelles Entreprises Syndicats et associations professionnelles
5.2	Assurer la gratuité des programmes de transition tels que la 10 ^e année.	
5.3	Créer un fonds national pour la formation professionnelle afin de garantir une offre de formation variée et suffisante en nombre. La gestion tripartite de ce fonds sera confiée à un organe dans lequel les salariés, les employeurs et l'Etat sont représentés.	
5.4	Faire bénéficier les jeunes de faible niveau scolaire ou socialement défavorisés de mesures supplémentaires adaptées à leur situation, à savoir un suivi particulier dès la 7 ^e année de l'école obligatoire et pendant toute la durée de leur apprentissage, ou encore un soutien durant les trois premières années de leur insertion dans le monde du travail (<i>case management</i>).	
5.5	Mener pour les jeunes, de la part des pouvoirs publics, une politique de placement active dans les domaines où les besoins publics sont insuffisamment couverts par l'économie privée; les coûts de cette politique seront sans nul doute inférieurs à ceux engagés aujourd'hui pour faire face aux problèmes générés par le chômage.	
5.6	Développer les processus de validation d'acquis, afin que les jeunes sans diplôme puissent faire valoir leurs compétences partielles en vue d'une formation certifiante ou pour s'intégrer plus facilement dans le monde du travail.	

6. Instaurer une égalité des chances en matière de bourses et de prêts d'études

- Pour une nation qui, comme la Suisse, repose sur le savoir, la formation revêt une importance capitale. L'économie a besoin d'une main-d'œuvre bien formée. Les chances d'accéder à la formation doivent être les mêmes pour toutes les classes de la société. Il s'agit là d'un objectif social, mais aussi d'une condition nécessaire pour que l'économie puisse compter sur un nombre plus grand de personnes au bénéfice d'une formation de qualité.
- Afin de permettre à tous d'accéder à la formation, l'Etat soutient les étudiants au moyen de bourses et de prêts d'études. Les dépenses à ce titre ont été réduites ces dernières années sous l'effet des impératifs d'économie, alors même que le nombre d'étudiants a augmenté. Cette évolution constitue aujourd'hui un problème pour de nombreux jeunes et elle en constituera aussi un, dans quelques années, pour l'économie.

Recommandations		Destinataires
6.1	Régler au niveau fédéral le soutien à la formation postobligatoire. Mettre en place dans tout le pays des conditions identiques pour tous les étudiants.	Confédération Cantons
6.2	Traiter sur le plan fiscal la formation et le perfectionnement professionnels au même titre que la formation de base. Autoriser des déductions fiscales également pour le perfectionnement professionnel.	
6.3	Ne pas remplacer le droit à une bourse par des prêts.	
6.4	Créer et subventionner des caisses accordant aux étudiants des prêts sans intérêt complétant le système des bourses.	
6.5	Verser les bourses sous forme de forfait d'études: le forfait couvre les frais du cursus le plus court, mais il peut aussi être réparti sur une durée plus longue. La possibilité est ainsi offerte de combiner des études à temps partiel avec une activité lucrative ou des tâches éducatives.	
6.6	Accorder les subsides pour les primes d'assurance-maladie sur la base du revenu et de la fortune des étudiants eux-mêmes (et non de leurs parents).	

7. Consommer sans s'endetter

- Un quart environ des jeunes de 16 à 25 ans dépensent davantage d'argent qu'ils n'en ont. Plus de 80% des personnes surendettées contractent leurs dettes avant 25 ans. 16% des jeunes de 15 à 22 ans admettent avoir des dettes. Mais la multiplication des crédits à la consommation et les achats compulsifs sont des phénomènes qui touchent aussi les adultes.
- Les promesses de bonheur trompeuses propagées par la publicité incitent à un comportement d'achat mal adapté au budget. Beaucoup de jeunes croient par exemple avoir besoin de vêtements de marque pour se positionner dans un groupe ou dans la société.
- Certains instituts offrent aux adolescents la possibilité d'obtenir dès l'âge de 14 ans, avec la signature de leur représentant légal, leur propre carte de crédit. Comme la famille vient presque toujours à la rescousse lorsqu'un jeune s'endette, ce groupe d'âge est lucratif pour les instituts de crédit: ils peuvent être relativement sûrs que les dettes seront vite remboursées. En outre, les jeunes ont encore de nombreuses années devant eux pour rembourser leurs dettes.
- Nombre de services de conseil budget et de prévention de l'endettement manquent cruellement de personnel. Or, plus une personne recourt tôt à l'aide de ce type de services, plus ses chances d'arriver à amortir ses dettes sont grandes.

Recommandations		Destinataires
7.1	Intégrer dans les programmes scolaires l'acquisition de connaissances de base en économie et sur le fonctionnement du marketing.	Cantons CDIP
7.2	Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation à la perception critique de la publicité.	Confédération Parents
7.3	Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation en matière de choix de consommation et de prévention de l'endettement (p.ex. max.money).	Instituts de crédit
7.4	Inciter parents et enfants à parler ensemble des coûts et des revenus.	
7.5	Donner aux enfants de l'argent de poche dès l'âge de 6 ans environ pour leur permettre d'apprendre à le gérer.	
7.6	Laisser les adolescents payer eux-mêmes certaines factures (p.ex. pour leur portable).	
7.7	Interdire la publicité pour les crédits à la consommation.	
7.8	Proposer aux entreprises de crédit à la consommation d'affecter librement 1% de leur chiffre d'affaires à des services de conseil budget et de prévention de l'endettement.	

8. Un style de vie plus sain pour tous⁶

- Le lien entre pauvreté et santé n'est souvent pas perçu de façon suffisamment consciente en ce qui concerne les enfants et les jeunes. Cela tient à ce que certaines prédispositions se forment très tôt, durant la grossesse et dès les premières années de développement de l'enfant, alors que les conséquences visibles et sensibles sur la santé n'apparaissent que plus tard. Mais certaines inégalités se manifestent déjà dans les jeunes années, p. ex. s'agissant de surcharge pondérale, de consommation de tabac ou d'accidents de la circulation.
- Les conséquences ne sont souvent vraiment visibles qu'à l'âge adulte, où l'on constate que les personnes issues de classes sociales inférieures tombent plus souvent malades ou vivent moins longtemps que les personnes mieux loties.
- Des conditions de vie plus défavorables ou des possibilités d'agir plus limitées concourent à ce que les personnes issues de classes sociales inférieures adoptent souvent un moins bon comportement en matière de santé. Il importe donc de viser à améliorer leur environnement par des mesures politiques touchant notamment la formation des adultes, la prise en charge des enfants, la formation professionnelle ou l'aménagement du territoire, des villes et des quartiers. Nombre de recommandations formulées pour d'autres thèmes ont donc aussi des conséquences en termes d'égalité des chances en matière de santé.

Recommandations		Destinataires
8.1	Accorder une importance plus grande, dans les écoles et les structures d'accueil de jour, à la transmission de comportements sains (bouger, manger équilibré) et de compétences psychosociales.	Accueil extra-familial Jardins d'enfants Ecole
8.2	Inscrire au moins trois heures d'éducation physique et d'enseignement ménager au programme de l'école obligatoire.	Travail de jeunesse
8.3	Inclure dans les projets et les interventions de prévention et de promotion de la santé la question de l'inégalité sociale et celle de l'égalité des chances en matière de santé.	Directions de l'instruction publique Directions de la santé Instances de décision en matière de prévention et de promotion de la santé
8.4	Soutenir en priorité les projets et les interventions qui visent à combattre les inégalités en matière de santé tout en évitant de stigmatiser qui que ce soit.	

9. Réorienter le travail de jeunesse extra-scolaire

- En étant actifs au sein d'associations sportives ou de jeunesse, les enfants et les jeunes acquièrent d'importantes compétences sociales et nouent des liens. Mais ceux qui sont issus de milieux pauvres n'entrent souvent pas en contact avec les associations et les clubs classiques et vont plutôt là où il n'est pas nécessaire de s'inscrire ni de se rendre régulièrement.
- Les enfants et les jeunes issus de milieux pauvres sont souvent laissés à eux-mêmes durant leur temps libre et ne sont guère soutenus ou stimulés. Certaines activités de loisirs leur sont inaccessibles en raison de leur coût (apprentissage d'un instrument de musique, sports nécessitant un équipement coûteux, cours de peinture, etc.).
- Les enfants et les jeunes issus de milieux pauvres ont souvent trop à faire (gérer le ménage, garder leurs frères et sœurs ou leurs petits cousins, aider leurs parents dans leur travail à l'extérieur, etc.) pour pouvoir faire encore leurs devoirs ou cultiver leurs propres intérêts.

Recommandations		Destinataires
9.1	Axer davantage les activités des associations de jeunesse et des clubs (sportifs) sur les besoins des jeunes défavorisés (p.ex. créer des offres accessibles à tous ou former les moniteurs en ce sens).	Confédération Cantons Communes
9.2	Créer des offres gratuites, à bas seuil, non sélectives et favorisant l'intégration (p.ex. «midnight basketball», ouverture de salles de gymnastique le dimanche, cours de musique, passeports-vacances ...).	Ecoles Concierges Associations de jeunesse
9.3	Proposer dans les centres de loisirs des cours gratuits dans les domaines les plus divers, ainsi que des conseils et de l'aide.	Animation socioculturelle
9.4	Créer des structures permettant la participation des enfants et des jeunes et les doter de véritables compétences politiques et financières. Certains éléments du travail de jeunesse sur le terrain doivent pouvoir être gérés financièrement par les jeunes eux-mêmes. Veiller à ce que des enfants et des jeunes de toutes les classes sociales y participent et s'engagent.	Clubs sportifs et autres
9.5	Renforcer les réseaux sociaux (centres de quartier, associations de jeunesse ...) qui s'ouvrent aussi aux enfants de milieux pauvres.	

10. Pour une véritable politique familiale

- Les enfants ne représentent pas en soi un risque de pauvreté, mais leur éducation coûte⁷, demande du temps qui ne peut être consacré à une activité lucrative et exige des ressources matérielles, mais aussi du savoir, du savoir-faire et des relations.
- Bas salaire, chômage, divorce, maladie, faible niveau de formation, manque de réseau, compensation insuffisante des charges familiales sont des facteurs qui risquent de faire basculer une famille dans la pauvreté, de manière temporaire ou durable. Ainsi une famille monoparentale sur sept touche l'aide sociale. Et la pauvreté, principalement si elle est plurifactorielle et si elle dure, influe négativement sur le développement physique, psychique et intellectuel de l'enfant. Avec des conséquences à long terme, pour l'enfant et pour la société.
- La politique familiale doit contribuer à prévenir les risques de paupérisation et soutenir les ressources des parents comme des enfants. Elle doit être associée à une politique du marché du travail permettant de concilier emploi et famille⁸ et offrant des salaires suffisants.

Recommandations		Destinataires
10.1	Introduire des prestations complémentaires pour les familles à revenu modeste dans l'ensemble des cantons suisses ⁹ .	Confédération Cantons
10.2	Harmoniser le règlement des avances et le recouvrement des pensions alimentaires afin de garantir à chaque enfant une pension décente même si le débiteur ne peut ou ne veut pas payer.	Communes Associations
10.3	Mieux harmoniser et coordonner les aides sous condition de ressources destinées aux familles (p. ex. subsides pour les primes d'assurance-maladie) afin d'éviter les effets de seuil et de trop grandes inégalités entre cantons.	Centres de quartier Ecoles Pédiatres et sages-femmes
10.4	Proposer des offres de conseil et de soutien aux parents et aux enfants, également accessibles aux allophones: conseils individualisés, espaces parents-enfants, projets de parrainage, visites et programme ludique à domicile, etc.	Caisses de pension Aménagement du territoire Entreprises Partenaires sociaux
10.5	Développer la formation des parents, en veillant à les atteindre tous (p. ex. cours sur le système scolaire suisse, conseils sur l'alimentation et le développement des enfants) et formaliser certaines responsabilités parentales (p. ex. participation obligatoire aux soirées des parents organisées par l'école).	Associations de parents
10.6	Prévoir des aides ponctuelles et des réductions de prix non discriminatoires pour les familles à faible revenu.	
10.7	Mettre à disposition des logements à loyer modéré de qualité et offrant un environnement favorable aux enfants et aux jeunes, et favoriser les zones d'habitat mixte pour éviter la concentration de familles pauvres.	
10.8	Offrir des conditions de travail qui permettent aux deux parents de consacrer du temps à leurs enfants, notamment lors d'événements importants dans la vie de l'enfant: temps partiels et job sharing, prévisibilité des horaires, flexibilité sans précarité, congé paternité, etc.	
10.9	Exonérer fiscalement le minimum vital; il doit valoir la peine de travailler.	

-
- ¹ La CSIAS est la Conférence suisse des institutions d'action sociale.
- ² Définition de la petite enfance selon l'Observation générale n° 7 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (2005): «Pour le Comité, la notion de droits de l'enfant dans la petite enfance devrait couvrir toutes les périodes de la vie du jeune enfant: naissance et première enfance; période préscolaire; et période de transition avec l'entrée à l'école. Par conséquent, le Comité propose de retenir comme définition pratique de la petite enfance la tranche d'âge comprise entre la naissance et 8 ans [...]».
- ³ Le terme de société civile désigne toutes les institutions non gouvernementales qui agissent sans but lucratif et qui poursuivent des intérêts publics. Il s'agit, en général, d'associations, de fondations et d'autres institutions telles que les associations de quartier, les associations de migrant-e-s, les églises, les associations des parents, etc.
- ⁴ In Troutot Pierre-Yves (1998): *Les transformations des métiers de la prime éducation: le mouvement de la professionnalisation*, Genève 1950–2000, DIP, Genève.
- ⁵ Sur l'exemple de la loi vaudoise prévoyant une participation obligatoire des entreprises à une fondation qui finance la création de places d'accueil.
- ⁶ Voir le rapport *Gesundheitsbezogene Chancengleichheit* [égalité des chances en matière de santé], document de base sur mandat de Promotion Santé Suisse, janvier 2006.
- ⁷ Voir Bauer Tobias: *Zeit und Geld. Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz Mitte der Neunziger Jahre*, Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS, Berne, 1998. Coût direct et indirect (donc perte de gain) pour le scénario «revenu moyen»: entre 475 000 francs par enfant pour un ménage de trois enfants et 1 177 000 francs pour un enfant unique dans un ménage monoparental.
- ⁸ Des études récentes mettent en relief la plus-value qu'une politique favorable à la famille représente pour les entreprises: accroissement de la productivité, meilleure motivation et baisse de l'absentéisme, maintien des compétences, moindres coûts de recrutement, etc. Voir le Manuel PME «Travail et famille» publié par le SECO en 2007.
- ⁹ La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national travaille à l'élaboration de plusieurs variantes suite aux initiatives parlementaires 00.436 Fehr Jacqueline et 00.437 Meier-Schatz Lucrezia demandant des prestations complémentaires pour des familles.

Composition de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse en 2007

Président

Pierre Maudet, lic. iur, Conseiller administratif de la Ville de Genève

Vice-présidence

Anna Sax, lic. oec. publ. MHA, économiste de la santé, Zurich

Alessandro Simoneschi, lic. iur., MBL, juriste, Fribourg et Comano

Membres

Nancy Bodmer, Dr phil., psychologue, directrice du centre de diagnostic du développement et de la personnalité à l'Université de Bâle, Muri b. Bern

Christoph Conz, enseignant de sport, secrétaire de la Commission fédérale de sport, Olten

Deborah Demeter, lic. sc. sociales et DEA en sociologie, responsable pour la jeunesse et l'environnement chez WWF Suisse, succursale de Bellinzona

Claudio Deuel, animateur socioculturel, délégué à la jeunesse de la Ville de Genève, Perly

Peter Kaenel, Dr iur, chef de l'Office cantonal des mineurs du canton de Berne, Bienne

Alexandra La Mantia-Bütler, responsable du secteur promotion de la jeunesse du Service zouglois punkto Jugend und Kind, Emmen

Michael Marugg, Dr. iur., responsable du service droit et politique chez Pro Juventute, Dübendorf

Lukas Musumeci, étudiant, membre de la Jeunesse Socialiste Suisse (JSS), Gipf-Oberfrick

Chantal Ostorero, lic. ès lettres, MPA, collaboratrice personnelle de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud, Grandvaux

Livia Salis-Wiget, éducatrice spécialisée et enseignante, Moosseedorf

Lena Schneller, lic. iur, présidente des jeunes radicaux suisses, Küsnacht

Florian Stettler, étudiant, membre de l'UDC, Chur

Doris Summermatter Kaufmann, responsable du domaine santé psychique à la Fondation suisse pour la promotion de la santé, Berne

Marie-Françoise de Tassigny-Glasson, déléguée à la petite enfance de la Ville de Genève

Christina Weber, responsable droits de l'enfant et coordinatrice du Réseau suisse des droits de l'enfant, Fondation Village d'enfants Pestalozzi, Zurich

Adrian Zimmermann, historien et archiviste, membre de l'USS, Berne

Secrétariat

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Effingerstrasse 20
3003 Berne
ekkj-cfej@bsv.admin.ch
www.cfej.ch

Secrétaires scientifiques

Andrea Ledergerber Lüber, lic. phil. I
Marion Nolde, lic. ès sc. soc.

Rapports de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse

1980	Thèses concernant les manifestations de jeunes de 1980 Thesen zu den Jugendunruhen	d/f/e/s
1981	Dialogue avec la jeunesse* Stichworte zum Dialog mit der Jugend*	d/f
1982	Aide à la formation extrascolaire active Unterstützung der aktiven Jugendarbeit	d/f
1984	N'apprennent-ils qu'à se taire? Les jeunes et les médias en Suisse* Erziehung zum Stummsein; Jugend und Medien in der Schweiz*	d/f
1985	Maman Helvetie/Père Etat. La situation des jeunes en Suisse Mutter Helvetia/Vater Staat. Zur Lage der Jugendlichen in der Schweiz <i>Madre Elvezia/Padre Stato. La situazione dei giovani in Svizzera</i>	d/f/i
1985	Notre pays est le paradis du travailleur, c'est vrai Arbeiten ist für mich etwas unheimlich schönes <i>Se ci sono troppe macchine si dimentica il proprio mestiere</i>	d/f/i
1987	Jeunes et élections fédérales: 10 questions aux partis politiques Jugend und Nationalratswahlen: 10 Fragen an die politischen Parteien	d/f
1989	Si vis pacem – para pacem: pour une politique active de la paix Si vis pacem – para pacem: für eine aktive Friedenspolitik	d/f
1989	Etranger en Suisse Fremdsein in der Schweiz	d/f
1991/92	Rapport sur la situation des jeunes en Suisse (Rapports partiels: Vivre ensemble, Loisirs*, Formation, Rapport principal) Bericht über die Lage der Jugendlichen in der Schweiz (Teilberichte: Zusammenleben*, Freizeit*, Bildung, Hauptbericht*) <i>Rapporto sulla situazione dei giovani in Svizzera (Rapporti parziali: Convivenza, Tempo libero, Formazione; Rapporto principale)</i>	d/f/i
1996	Manifeste de Bienne pour la jeunesse '95 Bieler Jugendmanifest '95 <i>Manifesto per la gioventù '95</i>	d/f/i
1996	La politique de la jeunesse à un carrefour: perspectives pour la Suisse Jugendpolitik im Wandel: Perspektiven für die Schweiz	d/f

1997	Quel avenir sans travail? Les jeunes à la recherche de leur place dans la société Ohne Arbeit keine Zukunft? Die Jugendlichen auf der Suche nach ihrem Platz in der Gesellschaft <i>Quale avvenire senza lavoro?</i> <i>I giovani alla ricerca del loro posto nella società</i>	d/f/i
1998	Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur? Prügeljugend: Opfer oder Täter? <i>I giovani: vittime o carnefici?</i>	d/f/i
2000	Fondements d'une politique de l'enfance et de la jeunesse Conception de la Commission fédérale pour la jeunesse Grundlagen für eine nationale Kinder- und Jugendpolitik Positionspapier der Eidg. Kommission für Jugendfragen	d/f
2001	Assumer des responsabilités – les partager. Comment promouvoir la participation des enfants et des jeunes Verantwortung tragen – Verantwortung teilen. Ideen und Grundsätze zur Partizipation von Kindern und Jugendlichen <i>Essere responsabili – condividere les responsabilità.</i> <i>Idee e principi per la partecipazione dei bambini e dei giovani</i>	d/f/i
2003	Des atouts à reconnaître et à valoriser. Pour une politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes d'origine étrangère Stärken wahrnehmen – Stärken nutzen. Perspektiven für eine kinder- und jugendgerechte Integrationspolitik <i>Punti di forza da riconoscere e valorizzare. Prospettive per una politica d'integrazione a misura di bambini e giovani di origine straniera</i>	d/f/i
2003	Dahinden Jeanine, Neubauer Anna, Zottos Eléonore: L'animation socioculturelle auprès des jeunes. État des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration, étude du FSM sur mandat de la CFEJ et du Service de lutte contre le racisme, SLR, Berne, 2003. Commande (prix: Fr. 9.50): OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, fax 031 325 50 58, www.bbl.admin.ch/bundespublikationen, no d'art. 301.352.f.	d/f/i
2005	... et puis la journée est finie! Temps libre, espaces libres et mouvement pour les enfants et les jeunes ... und dann ist der Tag vorbei! Freie Zeit, Freiraum und Bewegung für Kinder und Jugendliche <i>... e poi la giornata è finita! Tempo libero, spazio libero e movimento per bambini e giovani</i>	d/f/i

* épuisés

Commande: Secrétariat de la CFEJ, ekkj-cfej@bsv.admin.ch, tél. 031 322 92 26.
Les rapports des années 1998 et suivantes sont disponibles sur: www.cfej.ch

En ce début de XXI^{ème} siècle, près de 45 % des personnes à l'aide sociale en Suisse sont des enfants et des jeunes. Ils ont des parents au chômage, vivent dans une famille monoparentale, sont issus de familles migrantes, ou ont plus de deux frères et sœurs. Plus grave encore pour leur avenir, 70 % des jeunes adultes touchant l'aide sociale n'ont pas achevé de formation professionnelle. Pourtant, ce problème, dramatique, est encore largement méconnu.

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a décidé de briser le tabou et de faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et des jeunes l'une de ses priorités. Ce rapport présente, outre des contributions scientifiques de pointe sur cette thématique, des pistes d'action sous forme de recommandations politiques visant entre autres les domaines de la petite enfance, de la formation, de la santé et de la politique familiale.

La pauvreté des enfants et des jeunes n'est pas une fatalité. Mais pour éviter qu'elle ne génère des ravages sociaux à moyen terme, la CFEJ milite pour une véritable politique de lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale, afin de redéfinir en faveur des jeunes le contrat de solidarité entre les générations.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS